



Au service
des peuples
et des nations

Programme des Nations Unies pour le Développement
Document de Projet
FED/2014/350-816

Annexe I – Description de l'action

Titre: Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) – Composante 2: Interventions dans les aires protégées-Phase II (PAPE Phase II)

Résultats UNDAF:

Burkina Faso: Effet UNDAF 1: La croissance économique accélérée est durable et pro-pauvre.

Bénin: Effet UNDAF 6: D'ici à fin 2018, les institutions et les populations des communes d'intervention assurent une meilleure gestion de l'environnement, des ressources naturelles et énergétiques, du cadre de vie, ainsi que des conséquences des changements climatiques, des crises et catastrophes naturelles. ».

Niger: Effet UNDAF 1: D'ici à 2018, les ménages vulnérables et les communautés ciblées augmentent leur résilience en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'environnement, de catastrophes et d'inclusion socio-économique.

Effets CPAP:

Burkina Faso: Effet CPAP EPP 1.4: Les structures nationales et les communautés de base pratiquent une approche intégrée de développement durable et de gestion des ressources naturelles et prennent en compte les effets des changements climatiques à travers l'adaptation et l'atténuation.

Bénin: Effet CPD 3: D'ici à 2018, les institutions et les populations des communes d'intervention assurent une meilleure gestion de l'environnement, des ressources naturelles et énergétiques, du cadre

de vie, des conséquences du changement climatique, des crises et catastrophes naturelles

Niger: Effet CPAP : D'ici à 2018, les ménages vulnérables et les communautés ciblées augmentent leur résilience en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'environnement, de catastrophes et d'inclusion socio-économique..

Produits CPAP:

Burkina Faso: Les institutions au niveau central et décentralisé sont mieux informées et outillées pour la gestion des ressources naturelles et les meilleures pratiques disséminées.

Bénin: Les institutions nationales et locales ainsi que les communautés ont des capacités accrues en matière de protection et de gestion durable des écosystèmes.

Niger: Des politiques, stratégies et plans d'action (sécurité alimentaire, gestion durable des terres, changement climatique, biodiversité, énergie) sont formulés et mis en œuvre avec l'appui d'expertises ciblées ; les capacités des producteurs sont améliorées dans les techniques agricoles.

Partenaires de réalisation:

PNUD Burkina Faso (avec PNUD Bénin et PNUD Niger).

Parties bénéficiaires:

DGFF et **OFINAP** (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable du Burkina Faso), **CENAGREF** et **DGFRN** (Ministère de l'Environnement chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières du Bénin), et **DFCAP** de la **DGEF** (Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable du Niger).

Brève Description

Le « Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente » (PAPE) est une extension dans le temps et dans l'espace du programme ECOPAS/W. Il concerne les parcs nationaux du W, d'Arly et de la Pendjari (complexe WAP), ainsi que les aires protégées adjacentes et leurs zones périphériques contiguës au Bénin, au Burkina Faso et au Niger. L'objectif visé est de renforcer durablement la conservation efficace des écosystèmes du complexe WAP dans une perspective régionale avec une optimisation des bénéfices pour la population riveraine. Au cours de la première phase du PAPE, celui-ci était conçu sous forme de trois composantes correspondant aux trois résultats attendus du programme et était placé sous la coordination générale de l'UEMOA qui avait en outre la charge de la composante 1 (Renforcement du cadre institutionnel régional de la conservation des aires protégées). La mise en œuvre de la composante 2 était placée sous la responsabilité du PNUD (décembre 2011 à décembre 2014) sous la modalité DIM (*Direct Implementation Modality*) à travers des arrangements opérationnels décrits ci-dessous. La composante 3 (Atténuation des pressions négatives exercées par les populations, avec un bilan coûts-bénéfices positif favorable à celles-ci) était quant à elle à la charge de la Délégation de l'Union Européenne.

La composante 2 du PAPE (PAPE/PNUD) visait une **gestion coordonnée plus efficace et viable au niveau des institutions nationales des aires protégées du complexe WAP et de leurs ressources animales et végétales**, notamment à travers la réalisation de neuf produits. Sa mise en œuvre était assurée au plan régional par le PNUD, le bureau pays du Burkina Faso agissant comme chef de file des trois bureaux nationaux de l'Institution. Pour ce faire, un Bureau de Coordination Technique (BCT) avait été mis en place au Burkina Faso sous la responsabilité du PNUD Burkina et chargé d'assurer la coordination avec l'UEMOA et la Délégation de l'Union Européenne. Le BCT était animé par un Coordonnateur Technique Régional recruté par le PNUD Burkina Faso pour les besoins du programme et assurait la coordination directe des deux équipes régionales, en charge de la réserve de biosphère transfrontalière du W (RBT-W) (basée à Niamey au Niger) et du complexe Arly-Pendjari (basée à Diapaga au Burkina Faso). Chaque équipe était appuyée par un Assistant technique recruté par le PNUD Burkina Faso pour les besoins du Programme.

La phase I du projet était mise en œuvre selon la modalité d'exécution directe (DIM). Une lettre d'accord (LOA) avait été signée avec les parties responsables sur les composantes nationales qui leur étaient confiées, ce qui leur permettait d'exécuter les différentes composantes nationales suivant les procédures et modalités de réalisation nationale (NEX ou NIM). Au niveau de chacun des trois États, chaque bureau pays du PNUD mettait en œuvre les activités planifiées de commun accord avec toutes les parties prenantes, en déléguant tout ou partie de la mise en œuvre des activités nationales aux organes de gestion des aires protégées concernées à travers des lettres d'accord signées avec les Bureaux pays du PNUD respectifs.

Suite à l'évaluation à mi-parcours du programme intervenue courant 2014, il a été proposé par l'Union Européenne de confier la mise en œuvre de la phase 2 de la composante 2 du programme PAPE au PNUD. Pour cette seconde phase, l'objectif global de la composante 2 reste inchangé et sera réalisé à

travers quatre produits. Cette deuxième phase sera mise en œuvre par les 3 bureaux pays du PNUD (Bénin, Burkina Faso et Niger), selon la modalité d'exécution directe (DIM) et en synergie avec la composante 1 (BCG) mise en œuvre par l'UEMOA. **A ce titre la collaboration a été renforcée et clarifiée dans un document formel aux fins d'une meilleure coordination (cf. protocole d'accord UEMOA-PNUD).** Le PNUD Burkina Faso assurera la responsabilité globale de la mise en œuvre de la composante 2. Pour ce faire et à la différence de la phase I, le PNUD Burkina Faso signera avant le début des activités, avec les deux autres Bureaux pays du PNUD un accord précisant la mise à disposition de fonds, la passation des marchés, la préparation des plans de travail, la préparation des rapports narratifs et financiers et les arrangements de suivi et de supervision de la mise en œuvre des activités conduites dans chaque pays. Des lettres d'accords (LOA) seront signées entre les Bureaux du PNUD et institutions nationales des Etats concernés pour la réalisation d'activités spécifiques selon les besoins dans le cadre de la modalité DIM. Pour cette 2^{ème} phase un accent particulier sera porté sur la réalisation des infrastructures (pistes et points d'eau pérennes, ouvrages de franchissement sur la Pendjari et la Mékrou) dont les processus d'appels d'offres et mise en œuvre seront faits avec l'appui et sous le contrôle du PNUD Burkina Faso conformément à la convention signée.

Le Bureau de Coordination Technique (BCT) mis en place au Burkina Faso sous la responsabilité du PNUD Burkina et chargé d'assurer la coordination de la mise en œuvre de la composante 2 du programme, travaillera en synergie avec le Bureau de Coordination Générale (BCG) de l'UEMOA. Le BCT sera toujours animé par le Coordonnateur Technique Régional recruté par le PNUD Burkina Faso pour les besoins du programme et assurera la coordination directe des trois équipes en charge de la mise en œuvre du programme au Bénin, Burkina Faso et Niger. Chacune des trois équipes sera appuyée par un Assistant technique recruté par le PNUD Burkina Faso pour les besoins du Programme et basé respectivement à Banikoara au Bénin, à Diapaga au Burkina Faso et à la Tapoa au Niger).

Période du Programme:	2014-2016
Résultat clé PNUD:	Environnement et développement durable
Date démarrage:	20 décembre 2014
Date d'achèvement:	19 septembre 2016
Date du CLEP:	25 novembre 2014
Arrangements de Gestion:	DIM


Ressources totales allouées:	5 160 094,13 EUR soit 6 878 405,47 USD
FED	5 102 730 EUR soit 6 801 939,09 USD (en espèces)
PNUD:	57 364,13 EUR soit 76 466,38 USD (en espèces)

Page de signature

Approuvé par:




Marcel Alain De SOUZA, ~~Ministre~~ chargé du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, Bénin (représentant les parties responsables : CENAGREF)

Rosine SORI COULIBALY – Représentante Résidente, PNUD Bénin (partenaire de réalisation)

Gilles BAILLET – Ministre des Finances, Niger (représentant les parties responsables: MESUDD, DFCAP et DGEF)




Fodé NDIAYE – Représentant Résident, PNUD Niger (partenaire de réalisation)



19 DEC 2014




Jean Gustave SANON – Ministre de l'Economie et des Finances, Burkina Faso (représentant les parties responsables: MEDD, DGCN et OFINAP)



Pascal KARORERO, Représentant Résident PNUD Burkina Faso (partenaire de réalisation, chef de file)

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES	5
I. ANALYSE DE LA SITUATION	7
II. RESULTATS DE L’EVALUATION A MI PARCOURS DU PAPE ET NOUVELLES ORIENTATIONS POUR LA PHASE 2 DU PAPE	12
III. STRATEGIE	13
IV. CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES	16
V. ARRANGEMENTS DE GESTION	23
5.1 La structure d’exécution	23
5.2 Les organes de pilotage.....	26
5.2.1 Au niveau Régional	26
5.2.2 Au niveau National.....	27
5.2.3 Au niveau Local.....	27
5.3 Les organes de gestion et de suivi.....	27
5.3.1 Au niveau Régional	27
5.4 Les organes consultatifs.....	28
5.4.1 Au niveau Régional	28
VI.CADRE DE SUIVI ET EVALUATION	29
6.1 Suivi des performances	29
6.2 Évaluation.....	33
6.3 Audit et contrôle interne	34
VII. CONTEXTE LEGAL.....	34
VIII. ANNEXES	36
8.1 ANNEXE 1: ANALYSE DES RISQUES.....	37
8.2 ANNEXE 2 : TERMES DE REFERENCE DU PERSONNEL CLE.....	40
8.3 ANNEXE 3 : LISTE DU PERSONNEL, DU MATERIEL DISPONIBLE ET A ACQUERIR ET LISTE INDICATIVE DES INFRASTRUCTURES A REALISER.....	57
8.4 ANNEXE 4 : PROTOCOLE D’ACCORD UEMOA / PNUD.....	68

LISTE DES ACRONYMES

ACRA	Cooperazione Rurale in Africa e America Latina (ONG Italienne)
AFD	Agence Française de Développement
AP	Aire protégée
APR	Annual Project Report
AT	Assistant / Assistance Technique
AVIGREF	Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune (Bénin)
BCT	Bureau coordination technique
BCG	Bureau de coordination et de gestion
BM	Banque Mondiale
BP	Bureau Pays (PNUD)
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CE	Commission Européenne
CENAGREF	Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CGF	Comité de Gestion de la Faune (Burkina Faso)
CO	Conseil d'Orientation
COFO	Commission foncière (Niger)
CM	Comité des Ministres
CPAP	Country Programme Action Plan (Plan d'Actions du Programme Pays)
CTS	Comité Technique de Suivi
CVD	Comité Villageois de Développement
CVGF	Comité Villageois de Gestion de la Faune
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DEX	Exécution directe (Direct Execution)
DFCAP	Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées (Niger)
DGEF	Direction Générale des Eaux et Forêts
DGFF	Direction Générale des Forêts et de la Faune (Burkina Faso)
DGFRN	Direction Général des Forêts et des Ressources Naturelles (Bénin)
DIM	Exécution directe (Direct Implementation Modality)
DP	Devis Programme
DUE	Délégation de l'Union Européenne
ECOPAS/W	Ecosystèmes Protégés d'Afrique Soudano-sahélienne
ERBM	Enhanced Results Based Management (Gestion Axée sur les résultats)
FED	Fonds Européen de Développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FSOA	Fondation des Savanes Ouest Africaine
GEF	Global Environment Facility / Fonds pour l'Environnement Mondial
GIZ	Gesellschaft fuer Internationale Zusammenarbeit / Coopération allemande (2011)
GPS	Système de Positionnement Global
GTZ	Deutsche Gesellschaft für technische Zusammenarbeit / Coopération allemande (ancienne appellation de GIZ)
IGF	Fondation Internationale pour la Gestion de la Faune
IOV	Indicateurs Objectivement Vérifiables
KFW	Kreditanstalt fuer Wiederaufbau/ Banque Allemande pour le développement

MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (Bénin)
MEDD	Ministère de l'Environnement et de Développement Durable (ancien Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie/Burkina Faso)
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (Bénin)
METT	Management Effectiveness Tracking Tool
MESUDD	Ministère de de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
NEX	National Execution (Modalités d'Exécution Nationale du PNUD)
NIM	Exécution nationale (National Implementation Modality)
OFINAP	Office National de gestion des Aires Protégées
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion
PAPE	Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente
PAUCOF	Projet d'Appui Aux Unités de Conservation de la Faune
PAPN –W	Projet d'Aménagement du Parc W (Bénin)
PDC	Plan de Développement Communautaire
PIN	Programme Indicatif National
PIR	Programme Indicatif Régional
PIR	Project Implementation Report (rapport de la mise en œuvre du Parc National
PN	Parc National
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PP	Programme Pays
PRODOC	Project Document = document de projet (PNUD)
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RBT	Réserve de la Biosphère Transfrontalière
RBT-W	Réserve de la Biosphère Transfrontalière du W
REDD	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation
RCU	Regional Coordination Unit (PNUD) = Unité régionale de coordination
ROM	Result Oriented Monitoring
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SDR	Stratégie de Développement Rural
SIG	Système d'Information Géographique
TASP	Technical Assistance Service Provider
TDR	Termes de Référence
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UICN	Union mondiale pour la nature – ex Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework (Plan cadre des au développement)
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
WAP	Parcs W, Arly, Pendjari
WAP/FEM	Projet du complexe WAP financé par le FEM (à travers UNOPS)
WAPO	Parcs W, Arly, Pendjari, Oti-Kéran-Mandouri
ZOVIC	Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique (Burkina Faso)

I. ANALYSE DE LA SITUATION

Dans un contexte d'instabilité climatique et de fragilité des ressources naturelles, l'accroissement de la population et les besoins sans cesse plus importants de la société, induisent une pression continue sur les terres, la flore, la faune et les eaux. Malgré ces pressions, le complexe WAP demeure à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest un ensemble écologique de premier plan, constituant le principal espace d'écosystèmes soudaniens encore en bon état de conservation. Son intérêt pour la diversité biologique est souligné par l'identification de 569 espèces végétales (dont plusieurs endémiques), 378 espèces d'oiseaux, 80 de poissons et 60 de mammifères, parmi lesquels plusieurs espèces de grande taille fort menacées ailleurs. Le complexe s'articule autour de deux unités, centrées respectivement sur le parc du W (qui couvre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger) et l'ensemble constitué d'Arly (Burkina Faso) et Pendjari (Bénin). Près de 3 000 000 ha y sont protégés, dont environ la moitié sous un statut de parc national (W et Pendjari).

Ce réseau d'aires protégées témoigne de la volonté des trois Etats de répondre aux défis environnementaux et d'assumer leurs obligations sous régionales et internationales, y compris celles auxquelles les lie la Convention sur la Diversité Biologique.

En effet, au plan sous régional, leurs interventions s'intègrent parfaitement dans l'objectif global de la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA, qui est de « **Stabiliser l'environnement, inverser les tendances lourdes de dégradation et de réduction des ressources naturelles et réhabiliter et maintenir dans la sous-région, un environnement sain, facile à vivre et productif, améliorant ainsi les conditions de vie des populations de l'espace ouest Africain** ». Ces interventions sont également logées dans l'axe stratégique 1 de cette même politique intitulé « Contribution à la gestion durable des ressources naturelles pour la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire ». Il vise de manière concrète dans tous les secteurs, à gérer effectivement et développer les ressources pour le bien-être des sociétés de la sous-région et à en mieux connaître et optimiser la contribution en biens et services à l'économie sous régionale.

Burkina Faso

Pour le Burkina Faso et dans le cadre de la coopération du Système des Nations Unies (SNU) avec le gouvernement, trois domaines de coopération prioritaires ont été retenues pour l'UNDAF 2011-2015, à savoir : (i) la croissance accélérée et développement durable ; (ii) le développement du capital humain ; et (iii) et l'efficacité de la gouvernance.

La réalisation du présent projet se fera à travers le premier domaine prioritaire. De même, elle se justifie à travers les axes stratégiques 1 (Développement des piliers de la croissance accélérée) et 4 (Prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement) du nouveau référentiel de développement du pays intitulé « Stratégie de croissance accélérée et de développement durable » - SCADD.

Bénin

Le présent projet s'inscrit dans le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF 2014 - 2018) du Bénin qui concentre des Agences des Nations Unies dans six domaines de coopération, à savoir : (i) Croissance, emploi, sécurité alimentaire, égalité du genre et protection sociale ; (ii) Santé y compris VIH/Sida, nutrition, planification familiale, assainissement de base; (iii) Education de base ; (iv) Protection contre la vulnérabilité sociale, les violences et les abus ; (v) Gouvernance, participation et décentralisation ; (vi) Environnement, gestion des crises et catastrophes et changements climatiques.

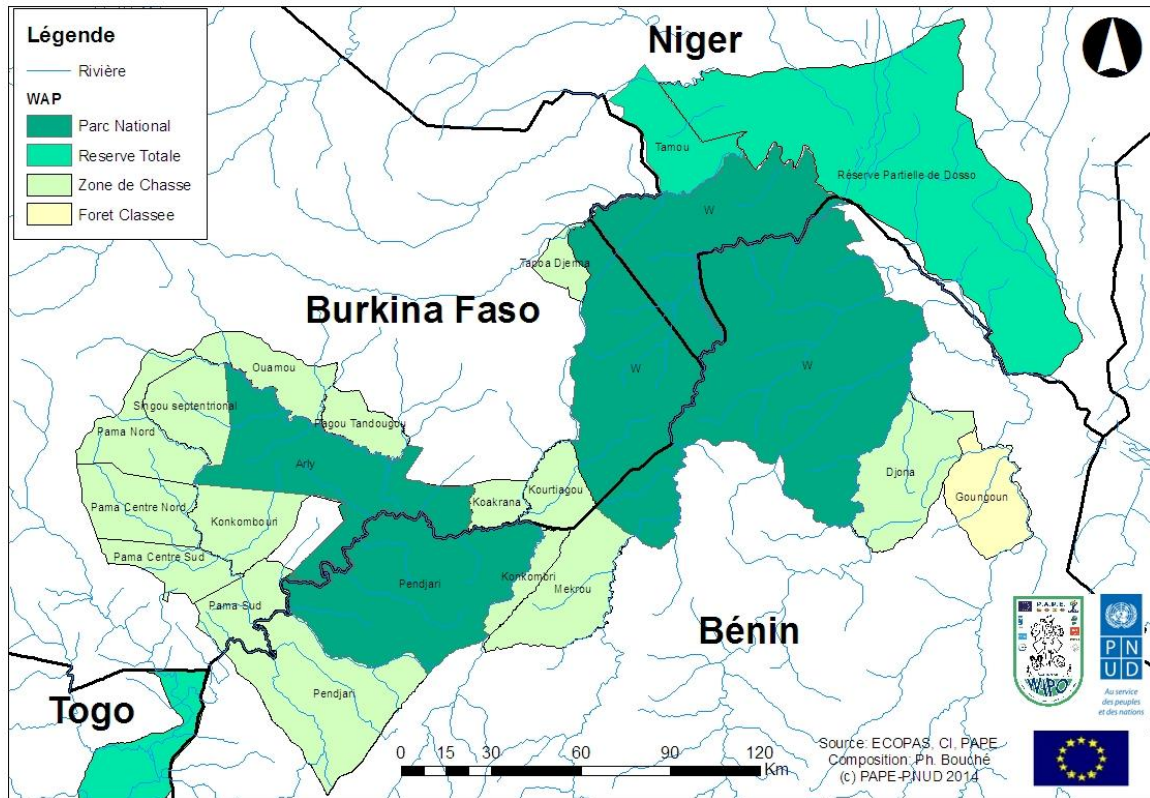
Le présent projet se justifie à travers le sixième domaine prioritaire couvert par l'effet 6 « D'ici à fin 2018, les institutions et les populations des communes d'intervention assurent une meilleure gestion de l'environnement, des ressources naturelles et énergétiques, du cadre de vie, ainsi que des conséquences des changements climatiques, des crises et catastrophes naturelles. » .

De même, il se justifie par l'axe stratégique 5 (développement équilibré et durable de l'espace national) de la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté SCRP 2011-2015.

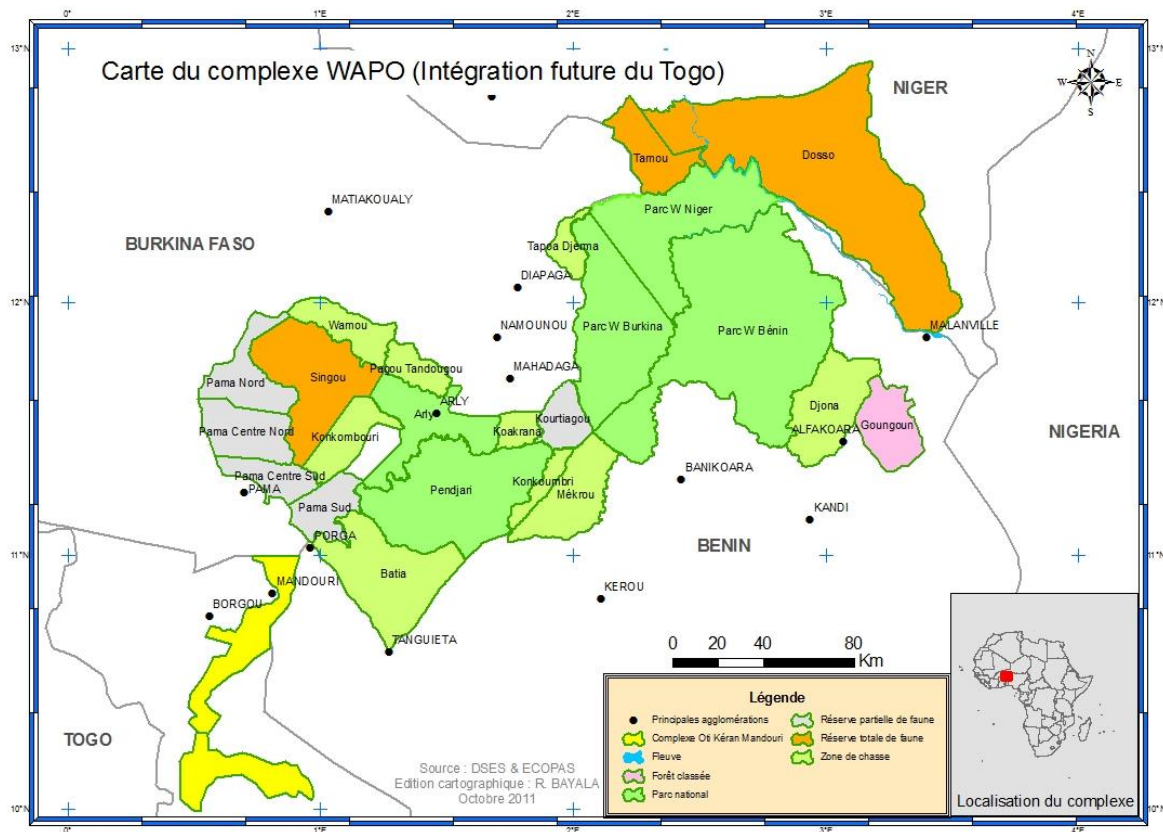
Niger

Le présent projet s'inscrit dans le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF 2014 - 2018) du Niger qui concentre l'accompagnement des Agences des Nations Unies au gouvernement du Niger. Le projet est en cohérence avec l'effet 1 de l'UNDAF intitulé : «Effet 1 : D'ici à 2018, les ménages vulnérables et les communautés ciblées augmentent leur résilience en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'environnement, de catastrophes et d'inclusion socio-économique». Il contribue aux produits suivants du CPAP : Des politiques, stratégies et plans d'action (sécurité alimentaire, gestion durable des terres, changement climatique, biodiversité, énergie) sont formulés et mis en œuvre avec l'appui d'expertises ciblées ; les capacités des producteurs sont améliorées dans les techniques agricoles.

Cartes du complexe WAP :



Carte du complexe WAPO (intégration future du Togo) :



Le Programme régional ECOPAS

L'Union Européenne a ainsi financé de 2001 à 2008 un premier programme de conservation et d'utilisation rationnelle des aires protégées contiguës du Bénin, du Burkina et du Niger et de leurs zones d'influence, dénommé Programme Régional Parc W en abrégé ECOPAS/W (PIR et PIN 8e FED). Résultat d'une volonté jamais désavouée des administrations nationales de gérer en commun le patrimoine naturel constitué par ce vaste ensemble d'aires protégées, ce Programme dont la fin est intervenue en 2008 a généré en Janvier-Février 2008 un Accord entre les 3 pays concernés (Bénin, Burkina Faso et Niger) relatif à la gestion concertée de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du W (RBT/W), en vue de¹ :

- la protection et la valorisation des patrimoines naturels, archéologiques et culturels de la RBT/W ;
- l'harmonisation des politiques de développement et de gestion des patrimoines naturels, archéologiques et culturels dans la RBT/W, dans le respect des préoccupations et intérêts communs des Etats Parties
- la promotion et la gestion décentralisée et le partage des bénéfices entre les acteurs de la gestion de la RBT/W.

Cet accord qui a mis en place des structures communes de gestion² a engagé chacun des Etats Parties à consentir des efforts techniques, humains et financiers, même modestes, en vue notamment de maintenir les acquis de ECOPAS/W.

Malgré ces acquis, les capacités institutionnelles et les ressources financières demeurent insuffisantes ; ce qui justifie de poursuivre l'assistance internationale et en particulier l'assistance de l'UE.

De même il existe des réponses régionales, notamment la récente Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA, qui demande également à être appuyée.

Au niveau du complexe WAP, l'analyse des problèmes sous l'angle des préoccupations de conservation de la biodiversité et de développement humain montre qu'un facteur clé à lever et commun à ces deux problématiques est le couplage entre les revenus (au sens large) et la pression exercée sur les ressources naturelles. Pour la conservation, il s'agit en plus de limiter cette pression, de renforcer la pérennité du dispositif, en particulier à travers une plus grande viabilité financière. Pour le développement, il s'agit en plus de ce découplage, d'améliorer le bilan coûts/bénéfices pour les populations.

Les Enseignements tirés

Les interventions antérieures confirment la nécessité, pour une approche cohérente au sein du complexe WAP, d'une bonne coordination et d'une harmonisation des pratiques et des interventions. Elles démontrent également l'intérêt, dans le cas de projets de conservation, d'appuis relativement longs (en termes de durée) et de préférence concentrés (en termes d'objectifs et d'aires d'intervention), à l'image du soutien à la Pendjari. La viabilité financière reste un enjeu majeur, et certaines expériences s'appuyant sur des formes de privatisation n'ont pas été concluantes.

¹ Source : document de l'Accord

² Le Burkina Faso assure en ce moment la présidence du Conseil d'Orientation ou Comité des Ministres selon la nouvelle terminologie employée sous ce projet P.A.P.E dont l'Ordonnateur est l'UEMOA.

L'évaluation finale et prospective du programme ECOPAS/W (novembre 2008) a montré que celui-ci a obtenu des résultats remarquables en termes de recherche, de restauration écologique, d'apaisement de conflits et de promotion d'une approche régionale. En revanche, il a subi diverses lourdeurs d'exécution et n'a pas abouti à une bonne durabilité, en termes d'appropriation et de viabilité financière. Les leçons qui découlent spécifiquement de ce programme soulignent notamment le besoin de :

- S'assurer que les projets de gestion d'aires protégées appuient les institutions (nationales ou régionales) en charge de celles-ci, sans que l'assistance technique ne se substitue à leur rôle.
- Appuyer la logique d'intervention sur une analyse claire des liens de causalité entre problèmes à résoudre et donc concevoir et se référer à un cadre logique cohérent, découlant d'une telle analyse et qui puisse servir de réel outil de travail aux gestionnaires chargés de l'exécution des activités.
- Porter une attention particulière aux procédures de gestion du projet afin qu'elles soient le plus simplifiées possible, connues et suivies de la façon la moins préjudiciable au bon acheminement de l'aide et à l'efficacité du Projet.
- Porter une attention plus explicite au travers de mécanismes concrets assurant la pérennisation et la durabilité des actions, en termes d'autonomisation financière notamment l'amélioration des rapports coût-efficacité, limitation des charges récurrentes et valorisation, à la fois au niveau des services étatiques de protection et au niveau des structures villageoises de cogestion.

Le Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE)

Au regard des acquis non négligeables du programme ECOPAS/W, s'appuyant sur les enseignements tirés, l'Union Européenne a décidé de poursuivre l'assistance internationale et en particulier son assistance technique aux trois Etats, dans l'optique de consolider les acquis de l'ECOPAS/W et de les étendre à l'ensemble du complexe écologique similaire WAP, dans le cadre d'un nouveau programme appelé « Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente » (PAPE).

Le PAPE peut être considéré comme une extension dans le temps et dans l'espace du programme ECOPAS/W. Il cherche à assurer une gestion cohérente de l'ensemble écologique centré sur les aires protégées du W, d'Arly et de Pendjari (complexe WAP), y compris certaines populations animales périphériques (girafes). Son objectif général est de contribuer à la conservation de la biodiversité et des services éco-systémiques pour un développement durable en Afrique de l'Ouest.

L'objectif spécifique du PAPE est de renforcer durablement la conservation des écosystèmes du complexe WAP (W, Arly, Pendjari) avec une perspective régionale, et avec optimisation des bénéfices pour la population riveraine. La poursuite de ces objectifs sera accompagnée de la prise en compte des considérations transversales suivantes:

- L'égalité de droit entre les hommes et femmes et le souci d'atténuer les incidences négatives sur les femmes, tout en reconnaissant leurs rôles spécifiques notamment dans l'utilisation des ressources naturelles et dans les activités susceptibles de générer des revenus ;
- Le respect des minorités marginalisées et de leurs droits, y compris l'implication dans les processus de participation et de concertation des transhumants.
- La bonne gouvernance dans les concessions cynégétiques notamment ;

- L'adaptation au changement climatique et aux risques issus de la variabilité climatique, la valorisation des éventuelles opportunités de financement des services éco-systémiques liés à l'atténuation du changement climatique et la nécessité d'une limitation des émissions de gaz à effets de serre.

L'analyse des problèmes a conduit à structurer le PAPE autour de trois résultats attendus :

- R1. Le cadre institutionnel régional de la conservation des aires protégées est renforcé pour une gestion concertée et harmonisée des aires protégées du complexe WAP : Ce résultat constitue la composante 1 du PAPE ; elle est mise en œuvre par l'UEMOA à travers un Bureau de Coordination Générale (BCG), responsable de l'atteinte du résultat ainsi que de la bonne coordination des 3 composantes.
- R2. La gestion coordonnée des aires protégées du complexe WAP et de leurs ressources animales et végétales est plus efficace et viable au niveau des institutions nationales : Ce résultat constitue la composante 2 du PAPE ; elle est mise en œuvre par les structures nationales compétentes et sous la responsabilité du PNUD, à travers un Bureau de Coordination Technique (BCT). Celui-ci sera responsable de la coordination de l'ensemble des activités dans les aires protégées concernées des trois pays : RTB/W, Parc Nationaux d'Arly et de la Pendjari.
- R3. Les pressions négatives exercées par les populations sont atténuées, avec un bilan coûts-bénéfices positif favorable à celles-ci : Ce résultat constitue la composante 3 du PAPE qui sera mise en œuvre par la Délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso, sous forme de projets d'appui aux populations locales riveraines exécutées avec la participation d'ONG recrutées par appel à propositions.

II. RESULTATS DE L'EVALUATION A MI PARCOURS DU PAPE ET NOUVELLES ORIENTATIONS POUR LA PHASE 2 DU PAPE

La formulation du document de projet pour la 2^{ème} phase de la composante 2 prend en compte les observations et recommandations de l'évaluation à mi-parcours du programme intervenue en 2014, notamment :

- ✓ une dilution des responsabilités et d'une faiblesse dans la clarification de ces responsabilités et des rôles ;
- ✓ un manque de "leadership" lié à la trop grande séparation entre composantes ;
- ✓ une insuffisance des appuis et contrôles (lors des recrutements, choix d'aménagement, passations de marchés et réalisations des activités) ;
- ✓ l'absence d'un système de suivi - évaluation à l'échelle du programme ;
- ✓ une sous-estimation de l'importance du rôle de coordination du BCG ;
- ✓ une trop faible mise en œuvre des infrastructures.

Pour répondre à ces observations, l'exécution de la composante 2 est modifiée en ce qui concerne:

- ✓ la modalité d'exécution qui passe au DIM total afin de renforcer les appuis et contrôles ;
- ✓ la relation avec le BCG de l'UEMOA est renforcée et clarifiée en ce qui concerne la coordination technique (Planification, Suivi-Evaluation, rapportage).
- ✓ la nécessité de mettre l'accent sur la réalisation des infrastructures dans les aires protégées.

Ceci a conduit à la signature d'une nouvelle convention dont le présent document fait partie.

Cette deuxième phase sera mise en œuvre par les 3 bureaux pays du PNUD (Bénin, Burkina Faso et Niger), selon la modalité d'exécution directe (DIM) et en synergie avec la composante 1 (BCG) mise en œuvre par l'UEMOA. Le PNUD Burkina Faso assurera la responsabilité globale de la mise en œuvre de la composante 2.

III. STRATEGIE

La stratégie d'intervention du programme reposera essentiellement sur (i) le renforcement des infrastructures dans les aires protégées du complexe WAP, (ii) le renforcement des capacités des institutions nationales, (iii) la complémentarité et la recherche de synergie avec l'ensemble des acteurs intervenants dans la zone du complexe WAP, (iv) la communication sur les résultats du programme, aussi bien au niveau local qu'au niveau national (y compris auprès des décideurs) et (v) le renforcement des articulations entre les mécanismes nationaux et sous régionaux.

La mise en œuvre de cette stratégie prendra en compte les principes d'intervention suivants :

- le renforcement des capacités des institutions nationales de gestion des aires protégées, ainsi que des populations riveraines bénéficiaires,
- l'alignement des interventions sur les priorités au niveau national et au niveau des collectivités territoriales, à travers l'opérationnalisation de la Convention sur la diversité biologique,
- la prise en compte de l'équité homme-femme,
- le développement de partenariats stratégiques et de synergies avec tous les intervenants dans la zone du complexe WAP.

Le programme objet du présent document est la composante 2 du Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE).

Il a pour objectif de « rendre plus efficace et viable la gestion coordonnée des aires protégées (AP) du complexe WAP et de leurs ressources naturelles et végétales ».

Quatre produits sont particulièrement attendus de ce projet :

Produits	Indicateurs
1. Les aires protégées du WAP sont aménagées et valorisées de manière coordonnée au profit des communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> • La zone utile (zone d'influence d'un point d'eau soit 5km autour de celui-ci) à la faune en fin de saison sèche est augmentée de 50% dans les parcs hors du Fleuve Niger et des rivières Pendjari, Tapoa, Mékrou, Doubodo et Arly • Les parcs Arly et Pendjari d'un côté et W Burkina et Bénin sont interconnectés en toute saison (3 ouvrages régionaux de franchissement réalisés)
2. Les gestionnaires des AP ont les capacités à gérer les AP de façon efficace, efficiente et	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 3 formations sont dispensées et les capacités de gestion

concertée au niveau du complexe WAP.	efficace, efficiente et concertée des AP sont améliorées de la manière suivante : 1. Tourisme : les compétences des guides sont évaluées par les enquête de satisfaction 2. Lutte-anti-braconnage : le taux de saisie-effort évalué par le logiciel SMART est en diminution 3. Gestion des brûlis : la superficie de brûlis contrôlés par les gestionnaires sera évaluée d'année en année
3. Un système efficace de lutte anti braconnage et de suivi à moindre coûts des ressources biologique, y compris les espèces phares et rares, est établi et mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • L'effort de patrouille atteint le taux de 1 Homme Jour/Km2/an • Le taux saisie/effort de lutte anti-braconnage est en diminution depuis 2014 • Les activités de suivi-écologique sont inscrites dans tous les plans de travail des administrations
4. L'exploitation touristique durable au niveau local de chacune des AP est en augmentation par rapport à la situation actuelle et apporte des bénéfices économiques aux populations riveraines et aux AP.	<ul style="list-style-type: none"> • La fréquentation des touristes est suivie et évaluée • Les recettes issues du tourisme au profit des communautés sont suivies • La satisfaction des touristes est évaluée par des enquêtes

Afin d'assurer la complémentarité des actions et éviter le chevauchement de certains produits, il a été procédé en accord avec les Etats, lors de la réunion semestrielle du PAPE/PNUD tenue en fin mai 2014, à une révision des produits qui sont passés de 9 à 4 pour les raisons suivantes :

1. Parmi les 9 produits certains faisaient double-emploi [ex : le produit 5 relatif à la conservation des espèces phares et rares relève à la fois du produit 2 : gestion des AP et du produit 1 sur des aspects institutionnels (stratégie régionale concernant le produit 1)]. Les activités ont été fondues dans ces deux produits ; il en est de même pour le produit 6 qui a été fondu dans le produit 1.

2. D'autres produits comme les produits 7 et 8 relèvent de la périphérie déjà largement pris en compte par la composante 3. Certains aspects qui relèvent de la gestion des AP et qui correspondent au mandat des gestionnaires a été reversé au produit 2. Le reste sera pris en compte par la composante 3. A noter que beaucoup d'efforts ont déjà été mené par la composante 2 dans ces domaines en 2013. De plus le mandat de la R2 consiste à intervenir dans les AP et non en dehors. Ceci apporte plus de cohérence et une moins grande disparité des moyens.

3. Les recommandations de l'évaluation vers le recentrage de la 2^{ème} phase de la Composante 2 sur l'essentiel dans les AP (Infrastructures, ...).

4. Enfin, il a été procédé à la suppression du produit 1. Au cours de la phase I la pertinence de ce produit se justifiait par la nécessité de bâtir une équipe technique pour appuyer toutes les parties prenantes dans l'exécution du programme. Cette

équipe étant déjà en place et fonctionnel à présent, ce produit constitue un acquis et un moyen de mise en œuvre du projet pour la phase II.

Les premiers bénéficiaires du projet seront les gestionnaires des AP et leurs équipes. Le programme devrait permettre aux États de mieux remplir leurs obligations dans le cadre des conventions internationales signées, notamment la Convention sur la Diversité Biologique. Les bénéficiaires indirects mais aussi le groupe le plus important seront les populations riveraines autour des parcs. Le programme, de par son soutien en termes de renforcement des capacités, d'appui technique, de développement du tourisme en général et de protection des ressources naturelles va permettre aux populations autour des AP de profiter directement et indirectement des résultats obtenus et des bénéfices économiques créés par le programme.

Enfin, au titre des infrastructures, les trois pays membres couverts à travers la présente convention, fourniront tous les détails d'informations requis au démarrage des activités de la phase (liste précise, chronogramme de mise en œuvre, précision des infrastructures à caractère régional et national), en vue de l'actualisation des données mis à disposition lors de la signature de la Convention (cf. liste indicative des infrastructures jointe en annexe). La « liste indicative » sera donc définitive au début des activités en décembre 2014.

Les semaines suivant la signature de la convention, jusqu'au démarrage effectif des activités, seront mises à profit pour la préparation et le lancement des dossiers de spécifications techniques des ouvrages et d'appels d'offres (DAO), ainsi que les TdR des études d'impacts environnementaux (EIE) correspondants.

Les coûts des EIE et les mesures éventuelles de mitigation ou d'atténuation recommandées seront inclus dans le budget prévu pour la réalisation des infrastructures et les résultats d'EIE partielles serviront de base de décision pour le choix des infrastructures prioritaires.

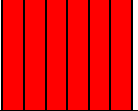
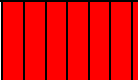
La dimension genre sera prise en compte dans les activités du projet conformément aux principes du PNUD en matière d'intégration du genre.

<ul style="list-style-type: none"> La zone utile (zone d'influence d'un point d'eau soit 5km autour de celui-ci) à la faune en fin de saison sèche est augmentée de 50% dans les parcs hors du Fleuve Niger et des rivières Pendjari, Tapoa, Mékrou, Doubodo et Arly Les parcs Arly et Pendjari d'un côté et W Burkina et Bénin sont interconnectés en toute saison (ouvrages de franchissement) 	nécessaires								
	1.2.1 Sélectionner avec l'UEMOA (BCG) et les Etats les grandes infrastructures prioritaires à réaliser par le PAPE								
	Sélectionner les ouvrages (routes, ponts, aménagements périphérie) à réaliser au cours de la réunion de planification conjointe					Liste des infrastructures disponibles	BCG BCT Etats		2 190 067,67
	1.2.2 Lancer les études techniques des infrastructures retenues.								
	Rédiger les TDR, lancer les DAO et sélectionner les prestataires pour les études techniques et valider les études avec l'UEMOA, les états et l'appui du contrôle technique régional (cfr. liste en annexe)					DAO finalisé, PV de sélection	BCT –PNUD BCG- Etats	Services professionnels	
	1.2.3. Réaliser les infrastructures								
	Lancer les DAO sur base des études techniques, sélectionner les prestataires et mettre en œuvre les réalisations avec l'appui du contrôle technique régional (cfr. liste en annexe)					PV de sélection, PV de réception, rapports de mission. Ouvrages présents, PV de réception, rapports de mission	BCT –PNUD Etats	Services professionnels	Des prestataires expérimentés et de qualité sont disponibles
	1.2.4 Mettre en place un système d'entretien pérenne des infrastructures (nouvelles et constructions précédentes) par les bénéficiaires (gestionnaires des parcs, utilisateurs des infrastructures, structures/organisations de la périphérie)								
Un système d'entretien pérenne basé sur l'expertise des populations locales acquises lors des phases de réalisation en HIMO est proposé dans la version finale du dossier de chaque infrastructure.					Ouvrages présents, PV de réception, rapports de mission	BCT		Des prestataires expérimentés et de qualité sont disponibles	
Entretien des infrastructures					Contrats, réceptions	BCT- etats	Services HIMO	Les moyens sont disponibles après projet	

1.3 Réaliser le transfert des girafes au Niger										
Mettre en œuvre l'opération de transfert des girafes au Niger						Contrats, rapports	BCT-BCG Etat	Services, logistique	L'étude de faisabilité est validée	100000
Produit 2. Les gestionnaires des Aires Protégées ont les capacités de gérer les AP de façon efficace, efficiente et concertée au niveau du complexe WAP										
<p>Baseline :</p> <ul style="list-style-type: none"> 9 formations ont été dispensées (Lutte anti-braconnage, refoulement des éléphants, réception touristique, mensuration des trophées, logiciel SMART etc.). <p>Indicateurs:</p> <p>Au moins 3 formations sont dispensées et les capacités de gestion efficace, efficiente et concertée des AP sont améliorées de la manière suivante :</p> <p>1. Tourisme : les compétences des guides sont évaluées par les enquêtes de satisfaction</p> <p>2. Lutte-anti-braconnage : le taux de saisie-effort sera évalué par le logiciel SMART est en diminution</p> <p>3. Gestion des brûlis : la superficie de brûlis contrôlés par les gestionnaires sera évalué d'année en année par image satellite</p>	2.1 Renforcer les capacités des institutions de gestion des aires protégées, en vue du renforcement de la cohérence de gestion au niveau de chacun des deux noyaux transfrontaliers que constituent le parc régional du W et le complexe Arly-Pendjari.									
	2.1.1. Renforcer les capacités des gestionnaires de chaque AP selon le plan de renforcement des capacités adopté									
	Élaborer les Tdr et sélectionner les prestataires.					Tdr disponibles et consultants recrutés	BCT Etats	BCG	Un nombre de formation minimum est défini entre états	
	Réaliser les formations régionales (3). Domaine de Formation : LAB, guidage touristique, suivi écologique, mensuration des trophées, plan de gestion des brûlis.					Rapport mission de	BCT Etats	Déplacement perdiems	Des prestataires de expérimenté et de qualité sont disponibles	64800
Produit 3. Un système efficace de surveillance et de suivi à moindre coûts des ressources biologique, y compris les espèces phares et rares, est établi et mis en œuvre										

<p>Baseline :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Patrouilles terrestres réalisées à raison de 1ho/jour/km2/an. • Logiciel de suivi des patrouilles (SMART) mis en place et fonctionnel • Une patrouille de surveillance aérienne réalisée • Equipement de terrain (tenues, GPS etc.) acquis • 3 opérations d'inventaire (inventaire ongulés, grands carnivores et girafe) réalisées • Suivi des espèces phares et rares réalisé <p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'effort de patrouille atteint le taux de 1 Homme Jour/Km2/an • Le taux saisie/effort de lutte anti-braconnage est en diminution depuis 2014 • Les activités de suivi-écologique sont inscrites dans tous les plans de travail des administrations 	31 Assurer et améliorer l'exécution des activités récurrentes de lutte anti-braconnage							
	3.1.1 Poursuivre la mise en œuvre des patrouilles de lutte anti-braconnage							
	Réaliser les patrouilles de lutte anti-braconnage terrestre dans chaque Parc et assurer le suivi par SMART (min. 1 ho Jour /km²/an)			Fiches de patrouille disponibles	Etat BCT (logistique)	Carburant entretien véhicule	Les moyens matériels, humains et financiers sont disponibles. Les patrouilles sont réalisées	42350
	Appuyer une étude de faisabilité d'usage de drone pour la surveillance			Etude drone disponible	UE	service	Des prestataires de expérimenté et de qualité sont disponibles	120000
	Réaliser la surveillance aérienne dans chaque Parc (7)			Rapport de surveillance disponible	BCT	Per diem service	Les moyens matériels, humains et financiers sont disponibles	46200
	3.2 Appuyer la mise en œuvre les activités de suivi écologique							
	3.1.3 Réaliser les inventaires de la faune dans le but d'évaluer les ressources biologiques et leur exploitation durable							
	Réaliser un inventaire pédestre en 2015			Rapport disponible Etats de dépenses	BCT Etats	Per diem carburant	Les moyens matériels, humains et financiers sont disponibles dans les temps	105000
	Superviser le remplissage et la saisie des cahiers de suivi des espèces rares chaque année			Cahier de suivi des espèces rares disponibles	BCT Etats	Per diem carburant	Les gestionnaires assurent le suivi régulier de collecte de l'information	

financier réalisée • 1 bande annonce de promotion du WAP et une photothèque disponible Indicateur : • La fréquentation des touristes est suivie et évaluée • Les recettes issues du tourisme au profit des communautés sont suivies • La satisfaction des touristes est évaluée par des enquêtes	assurer la sécurité des touristes									
	Poursuivre la collecte d'information sur le volume de touristes visitant les parcs du WAP					Données sur le tourisme disponible	BCT Etats		Les gestionnaires transmettent régulièrement les données	
	Favoriser le développement coordonné de réseau d'opérateurs touristiques					CR rencontres	BCT Etats	Per diem carburant	Les opérateurs privés ont la volonté de s'organiser	
	Développer des circuits touristiques (4) à l'intérieur des parcs autour de chaque réceptif en collaboration avec chaque opérateur					Plan des circuits disponibles	BCT Etats		Les opérateurs et les états s'entendent sur les activités à mener autour de chaque site d'hébergement	
	Mettre en place un dispositif de sécurité pour garantir la sécurité des touristes dans le Parc W en collaboration avec les services de sécurité des états et les services de coopération militaire étrangers présents dans la région.					CR atelier Etats des dépenses	BCT Niger	Per diem carburant	Les partenaires participent à la réunion	5460
	4.2 Appuyer la promotion touristique internationale et nationale et favoriser les retombées du tourisme sur la conservation aux Etats et aux populations									
	4.2.1 Contribuer à promouvoir le tourisme et les structures touristiques existantes et à en créer de nouvelles									
	Poursuivre la mise à jour d'une base de données des réceptifs touristiques du WAP					Base de donnée disponible et à jour	BCT		Les informations parviennent au BCT	
	Appuyer les états dans l'élaboration de cahier des charges (1) des concessionnaires en tenant compte d'un partage équitable des recettes avec les populations riveraines					Cahier des charges disponibles	BCG BCT Etats		Les états sollicitent le BCT	
	Contribuer au renforcement des capacités des opérateurs touristiques					CR de formation	BCT Etats	Per diem carburant		Voir budget formation produit 3

	4.2.3 Concevoir, acquérir et ventiler le matériel de promotion touristique						
	Appuyer le BCG pour la réalisation d'un film documentaire de promotion du complexe WAP		Un seul film BCG BCT disponible	BCG BCT	service	Un prestataire de qualité est disponible	35000
	Concevoir des produits de visibilité avec le BCG et l'UE et assurer leur distribution		Nombre de posters, tee shirt	BCG BCT UE	service		5000

V. ARRANGEMENTS DE GESTION

Le dispositif de mise en œuvre et de gestion du programme PAPE dans son ensemble prévoit que :

- L'UEMOA à travers le BCG met en œuvre la composante 1. Un Bureau de Coordination Générale (BCG) logé au sein de l'UEMOA sera responsable de l'atteinte du R1 et assurera la supervision et la coordination générale des 3 composantes.
- Le PNUD met en œuvre la composante 2. Pour ce faire, un Bureau de Coordination Technique (BCT) est mis en place au Burkina Faso par le PNUD/BF qui sera responsable de la réalisation de l'ensemble du Résultat 2 selon les modalités décrites ci-dessous.
- La Délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso a en charge la mise en œuvre de la composante 3 qui est mise en œuvre par les acteurs porteurs de projets recrutés suite à un appel à propositions.

5.1 La structure d'exécution

La deuxième phase de la Composante 2 sera mise en œuvre par les 3 bureaux pays du PNUD (Bénin, Burkina Faso et Niger) selon la modalité d'exécution directe (DIM) et en synergie avec la composante 1 (BCG) mise en œuvre par l'UEMOA. Le PNUD Burkina Faso assurera la responsabilité globale de la mise en œuvre de la composante 2 vis-à-vis du bailleur de fonds. A ce titre, il assurera la gestion de la composante 2 et assumera donc la coordination technique, administrative et financière pour toutes les activités exécutées sous le mandat du PNUD, conformément aux termes de la Convention de contribution signée avec l'Union Européenne. Outre cette convention de contribution, un protocole d'accords entre l'UEMOA et le PNUD sera signé, portant spécifiquement sur les rôles et responsabilités des deux parties en termes de coordination (organisation technique), de planification des activités et de suivi-évaluation. Le PNUD Burkina Faso signera avec les deux autres Bureaux pays du PNUD un accord précisant les modalités de mise à disposition de fonds, de passation des marchés, de préparation des plans de travail, de préparation des rapports narratifs et financiers et les arrangements de suivi et de supervision de la mise en œuvre des activités conduites dans chaque pays. Des lettres d'accords (LOA) seront signées entre les Bureaux du PNUD et les États pour la réalisation d'activités spécifiques selon les besoins dans le cadre de la modalité DIM comme requises par les procédures du PNUD.

Le BCT/PNUD BF, avec l'appui d'un bureau d'ingénieurs-conseils, prépare (TDR et spécifications techniques), organise et supervise les processus d'Appel d'Offres et de contractualisation des travaux effectués par les partenaires nationaux. Le BCT/PNUD effectuera le suivi des prestataires pour assurer que les travaux sont effectués dans les délais et avec la qualité requise dans les spécifications techniques.

Les LOA qui seront signées permettent au PNUD d'avoir accès à des services spécifiés dans ces LOA et qui sont offerts par des institutions nationales. Nonobstant la signature de ces LOA, la responsabilité pour la fourniture de ces services incombe en dernier ressort au PNUD.

Les parties nationales concernées sont :

- le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) et la Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles (DGFRN) pour le Bénin ;
- la Direction Générale des Forêts et de la Faune (DGFF) en collaboration avec l'Office Nationale des Aires Protégées (OFINAP) pour le Burkina Faso ;
- la Direction des Forêts, de la Chasse et des Aires Protégées (DFCAP) et la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) pour le Niger.

Dans une optique opérationnelle et afin de clarifier les responsabilités des différents bureaux pays du PNUD exécutant le projet PAPE et comme décrit dans le budget et les plans de travail annuels, le programme sera également organisé en quatre composantes :

- **Une composante de coordination régionale basée au Burkina Faso** qui sera exécutée par le PNUD Burkina Faso selon la modalité DIM. Cette composante assurera la coordination et la mise en synergie des trois composantes du résultat R2 du PAPE, et appuiera le BCG pour la coordination avec les autres résultats R1 et R3 et les parties prenantes pertinentes incluant la DUE et l'UEMOA.
- **Une composante nationale du Bénin** qui sera exécutée par le PNUD Bénin selon la modalité DIM, sous la responsabilité générale du PNUD Burkina Faso, dans laquelle le CENAGREF et la DGFRN participeront à la mise en œuvre des activités telles que décrites dans le présent document de projet. Cette composante aura 2 sous-composantes correspondant aux parcs Pendjari et W (la partie localisée au Bénin), en plus de la sous composante coordination nationale.
- **Une composante nationale du Burkina Faso** sous la charge du PNUD Burkina Faso dans laquelle la DGFF et l'OFINAP participeront à la mise en œuvre des activités telles que décrites dans le présent document de projet dans le cadre d'une lettre d'accord avec le PNUD Burkina Faso. Cette composante aura 2 sous-composantes correspondant aux parcs Arly et W (la partie localisée au Burkina Faso), en plus de la sous composante coordination nationale.
- **Une composante nationale du Niger** qui sera exécutée par le PNUD Niger, selon la modalité DIM, sous la responsabilité générale du PNUD Burkina Faso, dans laquelle la DFCAP et la DGEF participeront à la mise en œuvre des activités telles que décrites dans le présent document de projet dans le cadre d'une lettre d'accord avec le PNUD Niger. Cette composante aura 2 sous-composantes correspondant aux parcs W (la partie localisée au Niger) et à la zone girafe, en plus de la sous composante coordination nationale.

Pour la réalisation des activités, tout le personnel financé par le projet au titre de la phase I (cf. Annexe 3/A ; point 8.3) sera maintenu au titre de la phase II, étant donné l'importance des coordinateurs nationaux (appuyés chacun par un chauffeur et un gestionnaire financier) des trois pays jouant le rôle de relais incontournable entre le PNUD et les Administrations de tutelle. Il en est de même pour le staff du BCT (3 AT, 1 administrateur financier, 1 chauffeur) et du PNUD/BF (1 spécialiste environnement). Le PNUD Burkina Faso recrutera en plus des 3 assistants techniques déjà prévus au titre du BCT dans la première phase, un quatrième AT, un expert en passation de marché (procurement) et un expert en suivi-évaluation. Dans le souci d'assurer une présence effective des AT sur le terrain et améliorer le

suivi direct des activités, les 3 AT seront tous basés dans les parcs dans les trois pays respectifs. Ci-dessus les postes prévus au niveau du BCT :

* **Un(e) Assistant Technique (AT) Coordinateur Technique Régional (CTR)**, affecté au Bureau de Coordination Technique (BCT) à Ouagadougou, sera chargé de la coordination des activités de la composante 2, de la bonne synergie avec les projets intervenant dans le complexe WAP (planification et gestion conjointes), de la coordination avec les CN et de la liaison avec l'UEMOA à travers le Bureau de Coordination Générale (BCG) en particulier.

* **Un(e) Assistant Technique, basé à Banikoara (Bénin)** et homologue des AT basés à la Tapoa et à Diapaga, sera chargé spécifiquement du parc W/Bénin et du Parc de la Pendjari. Il dépend aussi directement du Coordinateur Technique Régional du BCT. Ses rôles sont similaires aux deux autres AT. Il devra appuyer la coordination régionale et contribuer à renforcer la gestion concertée des trois composantes nationales de la RBT/W, à renforcer la gestion concertée du bloc Arly-Pendjari et à renforcer les institutions gestionnaires (CENAGREF et DGFRN/ Bénin) dans la perspective d'une consolidation des acquis d'ECOPAS et de la phase 1 du PAPE. Il devra contribuer également à faciliter les échanges d'expériences avec la direction de la Pendjari (CENAGREF et DGFRN/ Bénin). Pour ce nouveau poste, il sera nécessaire d'acquérir un nouveau véhicule équipé pour permettre à l'AT de pouvoir accomplir pleinement ses missions.

* **Un(e) Assistant Technique, basé à Diapaga (Burkina Faso)** et homologue des AT basés à la Tapoa et à Banikoara, sera spécifiquement chargé du parc W/Burkina Faso et du Parc National d'Arly. Il dépend aussi directement du Coordinateur Technique Régional du BCT. Ses rôles sont similaires au précédent. Il devra appuyer la coordination régionale et contribuer à renforcer la gestion concertée des trois composantes nationales de la RBT/W, à renforcer la gestion concertée du bloc Arly-Pendjari et à renforcer les institutions gestionnaires (DGFF/OFINAP) dont il soutiendra le développement institutionnel, dans la perspective d'une consolidation des acquis d'ECOPAS et de la phase 1 du PAPE.

* **Un(e) Assistant Technique, basé à la Tapoa (Niger)** et homologue des AT de Diapaga et Banikoara, directement dépendant du CTR du BCT, sera spécifiquement chargé du parc W/Niger et de la zone girafe. Il devra appuyer la coordination régionale et contribuer à renforcer la gestion concertée des trois composantes nationales de la RBT/W, renforcer les institutions gestionnaires (DFCAP/DGEF), dans la perspective d'une consolidation des acquis d'ECOPAS et de la phase 1 du PAPE.

Il est prévu également que le PNUD Burkina Faso effectue les recrutements ci-après :

* Un expert chargé de la passation des marchés (procurement) relevant du BCT. Il devra travailler en étroite collaboration avec les 3 bureaux du PNUD, le BCG/UEMOA et avec le bureau de contrôle technique régional.

* Un bureau de contrôle technique régional des travaux d'infrastructures relevant du BCT devant travailler en étroite collaboration avec le BCG. Il devra travailler en synergie avec l'expert en procurement et aura la charge d'apporter son appui conseil technique pour la préparation des TDR, des dossiers de spécifications

techniques des ouvrages, des Documents d'Appels d'Offres (DAO), la sélection des prestataires, le suivi contrôle et l'assurance qualité des ouvrages à réaliser.

* Un expert chargé du suivi-évaluation (S-E) relevant du BCT, couvrira les activités du S-E de la composante 2. Il travaillera sous le contrôle du BCT/PNUD et en étroite collaboration avec le BCG.

En résumé et pour satisfaire à certaines recommandations de l'EMP, il est prévu au titre de la phase II du PAPE le recrutement de staff complémentaire [1 AT (+ chauffeur), 1 expert passation de marchés/procurement), 1 expert suivi-évaluation] pour renforcer l'équipe régionale en vue d'un meilleur suivi et contrôle des activités dans les trois pays.

Les Coordinations Nationales (CN) exprimeront la volonté de l'Etat dans les choix et options qui leur seront présentés et représenteront les Etats dans les réalisations quotidiennes du projet dans les limites de la présente convention. Cependant les CN seront tenus de rendre compte au PNUD/BCT via les AT des activités qu'ils mettent en œuvre et justifier les dépenses d'activités locales qu'ils pourraient être amenés à faire dans le cadre de la LOA avec les Etats. Ces dépenses devront obligatoirement faire l'objet de validation par les AT (qui devra garantir que l'activité a été effectivement menée et que les dépenses sont conformes à l'activité et aux prévisions) avant d'être envoyées au PNUD. Ceci implique que l'AT participe aussi aux activités aux fins d'appuis conseils, de suivi et de supervision. Les CN auront aussi pour obligation de soumettre les rapports périodiques mandataires au PNUD/BCT. Le BCT/PNUD (au besoin via les AT) rappellera aux CN les engagements pris dans le cadre de la convention et informera l'Administration de tutelle en cas d'éventuelle déviation ou de non-respect des termes de la convention.

Sur la base d'un plan de travail unique, élaboré par les trois bureaux de pays du PNUD en concertation avec les équipes nationales, sous la coordination du Bureau du PNUD Burkina Faso, chaque composante nationale mettra en œuvre les activités planifiées de commun accord avec toutes les parties prenantes, au niveau de chacun des pays, sous la responsabilité du PNUD/BF.

Enfin, il est à noter que tous les équipements acquis au cours de la phase I de la composante 2 du PAPE seront transférés à la phase II de ladite composante pour les besoins de la bonne exécution du programme. (cf. listes jointes en Annexe 3 ; Point 8.3).

5.2 Les organes de pilotage

Le programme PAPE dans son ensemble sera piloté et suivi par plusieurs organes à caractère décisionnel ou consultatifs.

5.2.1 Au niveau Régional

Le Conseil des Ministres (CM)

Le CM oriente et définit les stratégies, approuve les recommandations du CTS ainsi que les accords de gestion et des PAG (régionaux). C'est lui qui harmonise les politiques sectorielles en matière de protection et de la valorisation de la biodiversité entre les Etats membres bénéficiaires du PAPE.

Le CM est organisé une fois par an, directement par l'UEMOA. Les membres du CM sont les Ministres des quatre Etats membres en charge des aires protégées, le Commissaire chargé du Département de la Sécurité Alimentaire, de l'Agriculture, des Mines et de l'Environnement de la Commission de l'UEMOA, les PTF en sont les observateurs.

Le Comité Technique de Suivi (CTS)

C'est l'organe de pilotage du projet qui met en œuvre les orientations et les recommandations du CM. Le CTS contrôle la bonne application des PAG et des plans d'affaires et le développement des synergies à l'échelle du complexe WAP. Il est organisé une fois par an par l'UEMOA et de manière ad hoc sur demande écrite d'un de ses membres permanents approuvée par les présidents en exercice, avec la contribution du BCT/PNUD et des autres porteurs d'action de la composante 3. Il est composé de l'UEMOA, des Ministères chargés des aires protégées des pays membres, des offices chargés de la gestion des aires protégées, des Directeurs des parcs, du personnel du projet, des ONG porteurs d'actions, des PTF (observateurs).

5.2.2 Au niveau National

Le Comité de concertation national ou Comité national de pilotage

Ce comité a en charge le suivi de la mise en œuvre des actions au niveau national et l'appui à la mise en œuvre en conformité avec les politiques nationales. Il fait des recommandations sur les politiques nationales ou régionales de gestion des AP, biodiversité ou gestion durable des RN, ainsi que des recommandations au CTS. Il est organisé deux fois par an par les mécanismes existants dans chaque pays avec la participation active des BP/PNUD et du BCT. En plus les pays nomment un point focal national du complexe WAP au sein de la structure chargée de la gestion des Aires Protégées. Il est composé des Administrations de tutelle, des représentants de la société civile (ONG, Associations, secteur privé, communautés villageoises, communes), des trois Bureaux Pays du PNUD, du BCT et des structures concernées directement par le projet.

5.2.3 Au niveau Local

Le Cercle de concertation local

C'est le forum régional du programme PAPE qui est un comité de concertation national mais au niveau local. Il est aussi organisé par le PAPE. Les membres sont tous les intervenants autour d'une AP.

5.3 Les organes de gestion et de suivi

5.3.1 Au niveau Régional

Les Comités de Gestion : RBT/W + Arly-Pendjari

Ces deux comités de gestion préparent, élaborent et révisent les PAG et mettent en œuvre les plans d'action annuels conformément au PAG et aux autres documents de planification, notamment les PTA. Ils assurent l'exécution des activités en partenariat avec toutes les structures concernées et la mise en œuvre des recommandations du CTS. Les comités se réunissent chaque 3 mois. Les réunions sont organisées par le conservateur régional de chaque bloc.

5.4 Les organes consultatifs

5.4.1 Au niveau Régional

Le Conseil Scientifique (CS)

Il est en charge des orientations scientifiques (biodiversité, économique, sociale, archéologique) et aide à la programmation et au S&E des activités de recherche, ainsi qu'à la promotion des actions de recherche. Le CS est le conseiller du CTS en matière de recherche. Le CS se réunit une fois tous les 3 ans.

Le Forum régional des acteurs PAPE

C'est l'organe de diffusion et de partage de l'information entre les intervenants. Le forum organise des ateliers thématiques, le suivi des activités du projet, ainsi que le suivi en lien avec le processus de décentralisation. Le forum fait des recommandations sur les politiques nationales et régionales de gestion des AP, Biodiversité ou gestion durable des RN. Son organisation, en principe une fois tous les 3 ans sous la phase 1 du PAPE est sous la responsabilité de l'UEMOA.

Le Groupe des PTF du Complexe WAP

Ce groupe est en charge de la revue périodique de la mise en œuvre des accords conclus dans le cadre de l'Action. Il est en charge de l'appréciation politique, financière et technique du programme. Il fait des propositions d'orientation stratégiques au CM. La composition, ainsi que les modalités de fonctionnement et d'organisation de ce groupe seront précisées par l'UEMOA en concertation avec la DUE.

VI. CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

6.1 Suivi des performances

En se référant aux différents organes de pilotages, suivi et consultation décrits précédemment, la charte de suivi ci-dessous définit de façon indicative le contenu et la chronologie du système de pilotage, suivi et consultation du projet :

Délais	Composantes	Actions (par ordre chronologique et séquentiel)	Responsables
Début de projet	N, R	Atelier de partage et échanges sur résultats EMP	BCG/UEMOA
	N, R	Atelier de démarrage : (inception report), PTA démarrage phase II	PNUD BF
T1	N, R	Réunion du comité national de pilotage : approbation du PTA de l'année à présenter au CTS et CM	Etats + BCT + PNUD BF
	N, R	Introduction du budget dans Atlas, signature et transmission au PNUD BF des AWP et BCP	BCT + PNUD BF
	N, R	Réunion du CTS	UEMOA
	N, R	Réunion du groupe des PTF pour propositions à considérer par le CM	UEMOA + PTF
	N, R	Réunion du CM pour avaliser les conclusions du CTS etc.	Etats + UEMOA
	N	Transfert de fonds du PNUD BF aux BP	PNUD BF
	N	Transfert de fonds des BP aux Etats	BP
	N, R	Réunion des comités de gestion des parcs	Conservateur régional de chaque bloc + BCT
	N, R	Réunion du cercle de concertation local	Intervenants AP
	N, R	Rapportage périodique (technique/financier) et transmission au PNUD BF et au BCG	Etats + BCT + PNUD BF
	N, R	Introduction du monitoring dans Atlas	BP
	N, R	Réunion de concertation BCT-BCG : liens autres composantes PAPE etc.	BCT + BCG
T2	N, R	Réunion des comités de gestion des parcs	Conservateur régional de chaque bloc + BCT
	N, R	Réunion du cercle de concertation local	Intervenants AP
	N, R	Rapportage périodique (technique/financier) et transmission au PNUD BF et au BCG	Etats + BCT + PNUD BF
	R	Compilation des rapports périodiques et transmission à la DUE BF et UEMOA	BCT/PNUD BF
	N, R	Introduction du monitoring dans Atlas	BP
	N, R	Réunion de concertation BCT-BCG : liens autres composantes PAPE etc.	BCT + BCG
T3	N, R	Réunion des comités de gestion des parcs	Conservateur régional de chaque bloc + BCT
	N, R	Réunion du cercle de concertation local	Intervenants AP
	N, R	Rapportage périodique (technique/financier) et transmission au PNUD BF et au BCG	Etats + BCT + PNUD BF

	R	Compilation des rapports périodiques et transmission à la DUE BF	BCT/PNUD BF
	N, R	Introduction du monitoring dans Atlas	BP
	N, R	Réunion de concertation BCT-BCG : liens autres composantes PAPE etc.	BCT + BCG
T4	N, R	Réunion des comités de gestion des parcs	Conservateur régional de chaque bloc + BCT
	N, R	Réunion du cercle de concertation local	Intervenants AP
	N, R	Réunion du comité de pilotage	Etats + BCT + PNUD BF
	N, R	Rapportage annuel (technique/financier) et transmission au PNUD BF et au BCG	Etats + BCT + PNUD BF
	R	Compilation des rapports annuels et transmission à la DUE BF et UEMOA	BCT/PNUD BF
	N, R	Introduction du monitoring dans Atlas	BP
	N, R	Réunion de concertation BCT-BCG : liens autres composantes PAPE etc.	BCT + BCG
Quand/si nécessaire	N, R	Demande de révision budgétaire	Etats + PNUD BF
	N, R	Révision budgétaire	PNUD BF
	N, R	Approbation de la révision (KK)	PNUD BF si conforme au PTA
	N, R	Audit selon les procédures du PNUD	PNUD BF
Fin de projet	N, R	Réunion du CS: faire le point etc.	Membres
	N, R	Réunion du forum régional des acteurs PAPE: capitalisation etc.	UEMOA
	N, R	Evaluation finale	UE
Ex-post	N, R	Evaluation ex-post	UE

Chaque composante du PAPE est responsable d'assurer en interne le suivi et l'ajustement nécessaire de son travail, dans le cadre de la hiérarchie de la logique d'intervention (objectifs > résultats/produits attendus > activités > moyens) et des contraintes réglementaires ou de procédures.

En ce qui concerne la composante 2 du PAPE, le PNUD assurera le suivi des activités et de l'exécution des dépenses. Les rapports sont présentés conformément aux dispositions des conditions générales applicables aux conventions de contribution signées entre le PNUD Burkina Faso et l'UE.

Les composantes 1 et 2 du PAPE travailleront en étroite collaboration afin de disposer d'une planification conjointe des activités. Le suivi de la composante 2 sera conduit en accord avec les procédures établies du PNUD et sera mené par l'équipe de la composante (AT PNUD et partenaires du terrain), ainsi que le PNUD Burkina Faso avec la contribution des Bureaux de Pays du PNUD et des experts externes en cas de besoin. Les informations produites alimenteront le système de suivi évaluation global du PAPE, géré par le BCG.

Suivi et rapportage

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 2 du PAPE, les outils en place pour le système de suivi évaluation du PNUD seront privilégiés tout en veillant à sa compatibilité avec le système de suivi évaluation du BCG. Des indicateurs objectivement vérifiables (IOV) sont proposés dans le cadre des résultats et des ressources pour chacun des 4 produits attendus de la composante 2, ainsi que des cibles annuelles. La progression de ces indicateurs vers les cibles attendues fait l'objet de suivi interne et externe du projet et présente l'élément clé des rapports périodiques de chaque composante dans le but de montrer les objectifs atteints selon le Plan de Travail Annuel et d'évaluer les performances du projet en contribuant aux résultats escomptés.

La structure principale de suivi du programme sera le **CTS**, qui préparera un rapport annuel pour approbation par le **CM**. Le rapport du CTS sera basé sur le rapport de synthèse annuel, préparé par le BCG en prenant en compte les différents outils de suivi/rapports suivants :

Au niveau national le système de suivi sera complété par deux **Comités de Pilotage (COPIL)** (PNUD-BP, BCT, administration de tutelle, société civile, collectivités territoriales, populations riveraines,..) et un rapport correspondant. Les rapports annuels seront alors discutés au cours des comités de pilotage. Les rapports seront présentés pendant les réunions annuelles des **comités de pilotage** et constitueront la base de l'élaboration des propositions des PTA et du budget suivants. La réunion du comité de pilotage servira à obtenir comme résultat un rapport national agrégé qui servira de recommandation et d'élément de planification pendant le CTS et le CM du projet.

Les cibles annuelles attendues de chaque IOV seront proposées ou précisées par les responsables de chaque AP et chaque composante dans leur PTA, coordonnés pendant les réunions de gestion de chaque bloc et les comités de pilotage nationaux, et validées pendant la réunion annuelle du CTS et du CM. Des réunions mensuelles entre le BCG et le BCT assureront la coordination et la complémentarité des activités des composantes 1 et 2 du PAPE. Des réunions trimestrielles des comités de gestion W et Arly/Pendjari serviront de cadre de suivi interne et d'élaboration du rapport/programme trimestriel coordonné des différents AP et des acteurs de la périphérie. Les gestionnaires de chaque AP fourniront leurs rapports trimestriels, semestriels et annuels aux bureaux du PNUD du pays et aux AT du BCT. Les AT du BCT seront chargés en concertation avec les parties nationales, de rédiger les rapports de synthèse par bloc. Le Coordinateur Technique Régional du BCT (PAPE) transmettra les rapports de synthèse du R2 annuels au PNUD de Burkina Faso, qui les valide et transmet à la DUE et à l'UEMOA. Celle-ci est chargée de la rédaction du rapport annuel du programme à présenter au CTS et CM.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre du programme, le PNUD Burkina Faso organisera des missions sur le terrain, de manière variée, dans les AP, au niveau des coordinations nationales des trois pays et en direction des bureaux pays PNUD du Niger et du Bénin. Pour ce faire, il est prévu que le bureau du PNUD Burkina Faso, en plus des 2 visites terrain par an prévues, réalise au moins une mission par an dans les AP et au moins une mission par an en direction des deux autres bureaux pays (Bénin et Niger), soit au moins 10 missions au total sur la durée de la convention. Une revue des critères classiques de suivi sera faite de manière

succincte (pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité) et des indicateurs de réalisation du programme afin de mesurer l'état d'avancement de celui-ci.

L'UEMOA (BCG) participera aux principales réunions de planification décentralisée (comités de pilotage nationaux, réunions semestrielles du comité de gestion des blocs des complexes W et Arly/Pendjari, réunions mensuelles avec le BCT et autres partenaires) dans le but d'assurer la circulation d'information et la complémentarité des activités. Elle sera également chargée de la distribution à temps des rapports de CTS et CM aux acteurs concernés.

Les rapports annuels (de la composante 2) seront préparés sous la responsabilité du Coordinateur Technique Régional (AT PNUD/BCT), compilés à partir des rapports des différentes composantes, validés par le bureau du PNUD Burkina Faso (après un processus de validation par les trois Bureaux de pays selon les modalités convenues dans la lettre d'accord) et transmis à la Délégation de l'UE du Burkina Faso avec copie au BCG basé auprès de l'UEMOA. Les rapports annuels incluront une analyse détaillée des écarts de performance par rapport aux prévisions, une description des nouveaux risques identifiés et propositions de mesures de leur atténuation.

Le format du **Rapport annuel de Projet (APR du PNUD)** doit inclure :

- Une analyse de la performance du projet au cours de la période relevée, comprenant la réalisation des produits attendus et, si possible, l'information sur le statut des indicateurs du résultat ;
- Les obstacles rencontrés au cours de la réalisation du projet et leurs causes ;
- Le Plan annuel de travail et budget, et l'évaluation de l'assistance aux pays (CAE-Country Assistance Evaluation) et autres rapports de dépenses [produit par le système ERP (Entreprise Resource Planning)] ;
- Les enseignements tirés ;
- Des recommandations claires pour une orientation future en abordant les problèmes clés encore présents.

Mis à part le rapportage formel, les parties prenantes échangeront des informations sur le programme et maintiendront des relations fluides tout au long de son exécution en signalant les éléments éventuels susceptibles d'influer sur l'atteinte des résultats. De même, un suivi externe orienté vers les résultats (ROM) pourra être effectué par des consultants indépendants recrutés directement par la Commission Européenne sur la base du cahier des charges correspondant et financé hors du cadre de la convention de contribution entre l'UE et le PNUD. En principe, ce suivi pourra débuter à compter du sixième mois de mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du projet et prendrait fin au plus tard six mois avant la fin de la phase de mise en œuvre opérationnelle. Toutes les activités de suivi se feront en conformité avec le FAFA (Art.1) et les Conditions Générales (Art. 8) de la convention de contribution entre l'UE et PNUD.

Suivi des aires protégées

Dans le souci de contribuer à l'amélioration du suivi écologique dans les AP, l'utilisation des outils METT et SMART sera effective au cours de la présente phase. Le suivi des aires protégées concernera 2 aspects :

- *Le suivi de la gestion des parcs* : L'évaluation des aires protégées sera effectuée par le système METT (Management Effectiveness Tracking Tool) <http://www.conservationgateway.org>. Cet outil standardisé à l'échelle mondiale permettra de suivre l'efficacité de la gestion des aires protégées. Il fera l'objet d'une présentation au cours d'une réunion semestrielle pour évaluer chaque Parc au sein du WAP. Une évaluation avait été réalisée par le projet WAP en 2012 au démarrage du PAPE. La comparaison avec les résultats de 2012 pourra être menée. Cette activité sera menée au cours d'une réunion avec tous les conservateurs et les administrations de tutelles.
- *Le suivi de la lutte anti-braconnage* : Le suivi de la lutte anti-braconnage et des activités illégales sera mené avec le logiciel SMART (Spatial Monitoring and Reporting Tool) <http://www.smartconservation.org>. Cet outil est en train de devenir la référence mondiale en matière de suivi des patrouilles de lutte anti-braconnage et des activités illégales. Il est déjà déployé et mis en œuvre dans les 5 parcs en collaboration avec le Programme CITES-MIKE (Suivi de l'abattage illégal d'éléphant) également financé par l'UE. Ce suivi sera mené par les administrations de tutelle et le BCT.

6.2 Évaluation

Toutes les activités d'évaluation entreprises par la Délégation de l'UE se feront en conformité avec le FAFA (Art.1) et les Conditions Générales (Art. 8) de la convention de contribution entre l'UE et PNUD. Des évaluations externes sont réalisées pendant la durée de la Convention de financement globale du PAPE par des consultants indépendants recrutés directement par la Commission Européenne, sur la base du cahier des charges correspondant (financées hors du cadre de la convention de contribution entre l'UE et le PNUD), de la manière suivante : une évaluation finale au début de la phase de clôture de la phase 2 ; éventuellement, une évaluation ex post.

Dans la perspective de la création du complexe WAPO avec la prise en compte du parc Oti-Kéran-Mandouri du Togo (à la charge de l'UEMOA), les structures nationales compétentes chargées de la gestion des AP du Togo seront invitées à prendre part à toutes les activités d'importance relatives au présent projet en fonction de leur disponibilité et à leurs frais.

En référence à la convention de financement signée entre l'UE et l'UEMOA, cette dernière sera fortement impliquée aux différentes évaluations au regard d'une part, de son rôle de suivi et de supervision de la composante 2 et d'autre part, de son rôle de coordination générale de toutes les composantes du programme.

La Commission Européenne informe les Bénéficiaires au moins trois mois à l'avance, des dates prévues pour la réalisation des missions d'évaluation. Les bénéficiaires collaborent efficacement avec les experts en matière de suivi et/ou d'évaluation, leur transmettent notamment tous les documents et informations nécessaires et leur donnent accès aux installations et aux activités menées dans le cadre du Projet.

6.3 Audit et contrôle interne

Pour les activités exécutées par le PNUD sous la convention de contribution, l'organisation internationale utilise ses propres règles gouvernant l'audit, le contrôle interne et externe et la comptabilité, selon les accords en vigueur avec la dite organisation et les règles de la convention de contribution.

VII. CONTEXTE LEGAL

Le Bénin, le Burkina Faso et le Niger partagent en commun de nombreux défis environnementaux liés à la dégradation des terres, à la perte de biodiversité et à l'accroissement de la vulnérabilité de leur économie face aux changements climatiques. En 2001 les trois gouvernements ont décidé de mettre en commun les ressources de leurs Etats en vue de développer un programme commun de conservation de la biodiversité de la Réserve de la Biosphère Transfrontalière du W (RBT-W) que partagent les trois pays. Ils ont ainsi affiché leur volonté de répondre aux défis environnementaux communs et d'assumer leurs obligations internationales, dont celles qui les lient à la Convention sur la Diversité Biologique (CBD). L'Union Européenne, à travers le 8^e FED, a financé dans ce cadre un premier programme de conservation et d'utilisation rationnelle des aires protégées et des zones d'influence, de la RBT-W dénommé Programme Régional Parc W (en abrégé ECOPAS/W).

A la fin du Programme ECOPAS en 2008, les trois Etats ont décidé de signer, en Janvier-Février 2008, un Accord tripartite relatif à la gestion concertée de la RBT-W, en vue de :

- la protection et la valorisation des patrimoines naturels, archéologiques et culturels de la RBT/W ;
- l'harmonisation des politiques de développement et de gestion des patrimoines naturels, archéologiques et culturels dans la RBT/W, dans le respect des préoccupations et intérêts communs des Etats Parties
- la promotion et la gestion décentralisée et le partage des bénéfices entre les acteurs de la gestion de la RBT/W.

Cet accord qui a mis en place des structures communes de gestion³ a engagé chacun des Etats Parties à consentir des efforts techniques, humains et financiers, en vue notamment de maintenir les acquis de ECOPAS/W.

C'est donc dans l'optique de consolider les acquis de l'ECOPAS/W et de les étendre au complexe écologique similaire d'Arly-Pendjari (donnant ainsi le complexe W-Arly-Pendjari ou WAP) que l'Union Européenne a décidé de poursuivre l'assistance internationale et en particulier son assistance technique dans le cadre d'un nouveau programme appelé « Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente » (PAPE).

Le PAPE s'inscrit dans le cadre d'un appui aux politiques environnementales régionales auxquelles les trois pays ont souscrit en vue d'apporter des réponses régionales aux questions environnementales communes, notamment la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA (PCAE). C'est dans ce sens que l'UEMOA, qui est le porteur du programme, souhaite par la même

³ Le Burkina Faso assure en ce moment la présidence du Conseil d'Orientation (Conseil des Ministres selon la nouvelle gouvernance du programme PAPE)

occasion, renforcer son leadership en matière d'harmonisation des législations en matière de gestion des ressources naturelles, et mettre en œuvre une partie de la PCAE dont la conservation de la biodiversité est un axe majeur.

La première phase de la composante 2 du PAPE, a fait l'objet d'une Convention de Contribution entre l'Union Européenne et le PNUD, dans le cadre global de l'Accord Cadre Financier et Administratif (FAFA) passé entre l'Union Européenne et les Nations Unies au titre d'une première phase d'exécution de trente (30) mois. A l'issue de l'exécution de cette première phase de trente mois, de l'accord de l'UE pour la prolongation de six (6) mois de la dite phase et de la réalisation d'une évaluation indépendante à mi-parcours, l'UE a confié au PNUD la poursuite de l'exécution du programme sous une seconde phase de vingt un (21) mois selon la modalité d'exécution directe par le PNUD au niveau des trois pays et sous la responsabilité générale du PNUD/BF – DIM).

Visibilité

La visibilité de l'ensemble des bailleurs du PAPE devra être réalisée sur l'ensemble des documents, outputs, communications, courriers, et autres supports de visibilité du projet, à savoir : PNUD, UEMOA, et UE, en respect des accords spécifiques FAFA (article 11) et des Conditions Générales (article 6). Au titre de la phase II, les actions de visibilité vont portées essentiellement sur la contribution à la réalisation d'un film documentaire sur le programme global, ainsi que la production de supports de communication tels que calendriers, folders, etc.

VIII. ANNEXES

- 8.1. Annexe 1 : Tableau d'analyse des risques**
- 8.2. Annexe 2 : Termes de références du personnel clé**
- 8.3. Annexe 3 : Liste du personnel, du matériel disponible et à acquérir et liste indicative des infrastructures à réaliser**

A/ Liste du personnel de la phase I payé par le projet

AA/ Liste du personnel de la phase II payé par le projet

AAA/ Liste du personnel des institutions bénéficiaires mis à la disposition du projet et payé par les Etats

B/ Liste des équipements des 4 composantes disponibles au 31 décembre 2013

C/ Liste des équipements à acquérir

CC/ Situation des véhicules du programme - Phase II

D/ Liste indicative des infrastructures à réaliser

8.1 ANNEXE 1: ANALYSE DES RISQUES

IX. #	Description	Catégorie du risque	Actions proposées/ Solution de gestion	Responsable	Statut en sept. 2011	Statut à date	Situation à date (2014)
1	Une sécheresse prolongée affecte la sous-région et affecte durablement les populations animales	Environnemental	Intégrer des stratégies d'adaptation aux CC dans les PAG et les plans d'investissements <i>Actions complémentaires (2013)</i> Multiplier la création de retenues d'eau	Les gestionnaires des AP	Stable	En aggravation sur le terrain	Les gestionnaires des AP et les communes intègrent des stratégies d'adaptation aux CC dans les PAG, les plans d'investissements et les PDC pour faciliter les actions Prévision de points d'eau, mais non encore lancé
2	Non mobilisation dans les délais impartis des ressources techniques et financières des Etats parties	Financier	Suivi rapproché y compris interpellation des Etats <i>Actions complémentaires (2013)</i> Les contributions en espèces des Etats sont estimées et le BCT a enclenché les négociations pour la mobilisation Concertation avec les autorités ministérielles	UEMOA / PNUD	Stable	Réduction au Bénin et au Burkina Faso	La CN Bénin a obtenu un préfinancement du CENAGREF au démarrage du PAPE pour l'exécution de certaines activités clés en attendant la mise en place des ressources par le gouvernement Le Burkina Faso a officiellement confirmé la mise à disposition de la contribution en espèce qu'il compte engager sur le PAPE Le Niger a prévu 100 millions de FCFA dans la loi de finance pour le Parc W
3	Insuffisance des moyens financiers et logistiques mobilisables	Financier	Actualisation des coûts du projet (composante 2) à la fin de l'année 1 (décembre 2011) ou à mi-parcours, en vue d'identifier des besoins financiers additionnels	PNUD	Nul	Moyens disponibles, mais insuffisants pour certaines	Fiche de projet sur le Plan d'action d'urgence de lutte contre le braconnage (PAULAB) rédigée et soumise au CM Certains couts ont été pris en

IX. #	Description	Catégorie du risque	Actions proposées/ Solution de gestion	Responsable	Statut en sept. 2011	Statut à date	Situation à date (2014)
			éventuels <u>Actions complémentaires (2013)</u> Rédaction de fiches de projet pour obtenir des financements supplémentaires			activités	compte dans le pro doc de la phase 2
4	Non réalisation de tous les résultats attendus en raison d'un démarrage tardif du programme	Opérationnel	Réaliser un exercice de planification globale au démarrage du projet (Aout 2011) en vue de faire des réajustements des cibles sur les 30 mois <u>Actions complémentaires (2013)</u> Réaliser une planification conjointe entre tous les acteurs afin de trouver des synergies entre acteurs	PNUD	Stable	Stable	La planification conjointe est peu efficace et non fonctionnelle et du fait d'un manque de leadership du BCG La période de mise en œuvre de phase 2 est très courte 21 mois. Si l'on tient compte des saisons propices à la mise en œuvre du Programme il ne reste que 15 mois effectif pour achever les travaux d'infrastructures La capacité technique des prestataires locaux est très faible à l'exception d'un seul pour lequel le contrôle technique a validé les travaux qu'il a menés au Niger et a autorisé la réception de ceux -ci.
5	Faible absorption des ressources financières mobilisées, se traduisant par une faiblesse des résultats réalisés en fin de programme	Opérationnel	Au-delà des formations prévues pour les personnels comptables, renforcer la maîtrise des procédures administratives et financières (PNUD et UE) par les Directions des AP <u>Actions complémentaires</u>	PNUD /CN	Stable	En progression	Des procédures allégées ont été proposées au Niger et au Burkina Faso afin de faciliter la mise en œuvre de certaines activités de terrain Toutes les ressources de la phase 1 ont été presque totalement consommées

IX.	#	Description	Catégorie du risque	Actions proposées/ Solution de gestion	Responsable	Statut en sept. 2011	Statut à date	Situation à date (2014)
				<i>(2013)</i> Décentraliser la gestion financière Favoriser des procédures allégées pour les appels d'offres				
6		Une faible dynamique partenariale retarde ou compromet la circulation et la capitalisation des données.	Organisationnel	Veiller au renforcement et au plein fonctionnement des organes de pilotage et de suivi au niveau régional : comités de gestion, CTS, Groupe PTF	PNUD / UEMOA	Nul	Stable	Tous les organes de concertation, de pilotage et de suivi au niveau régional sont installés et fonctionnent pleinement
7		Les réglementations inscrites dans les PAG et concernant la gestion des zones périphériques ne sont pas respectées	Réglementaire	Impliquer fortement les Collectivités décentralisées dans l'élaboration et la validation des PAG <i>Actions complémentaires (2013)</i> Favoriser les ouvrages avec méthodes HIMO Favoriser l'accès aux recettes de la Chasse au Burkina Faso (FIC)	PNUD / Coordinateurs nationaux	Nul	Stable	Prise en compte de la dimension socio-économique dans les PAG Arly. Les ouvrages favorisant les méthodes HIMO ont été privilégiées et sont mise en œuvre au Burkina Faso et au Niger
			Organisationnel	Elargir l'accès aux ressources de la composante 3 aux Collectivités territoriales et renforcer les mécanismes d'intégration des actions et de coordination institutionnelle ou fonctionnelle entre les composantes 2 et 3	Union Européenne / PNUD	Nul	En progression	Composante 3 démarrée

<i>IX.</i>	<i>#</i>	<i>Description</i>	<i>Catégorie du risque</i>	<i>Actions proposées/ Solution de gestion</i>	<i>Responsable</i>	<i>Statut en sept. 2011</i>	<i>Statut à date</i>	<i>Situation à date (2014)</i>
	8	La collaboration au niveau régional est perturbée par des conflits frontaliers imprévus	Stratégique	Veiller au plein fonctionnement des organes de pilotage et de suivi au niveau régional : CTS, Groupe PTF	PNUD	Nul	En régression	Assez bon fonctionnement des organes de pilotage.

9.1 ANNEXE 2 : TERMES DE REFERENCE DU PERSONNEL CLE

COORDINATEUR TECHNIQUE RÉGIONAL

DOMAINE :	Environnement, Aires protégées
LIEU :	Ouagadougou, BURKINA FASO
TYPE DE CONTRAT :	FTA International
NIVEAU DE POSTE :	P 4
LANGUE :	FRANCAIS OBLIGATOIRE Anglais bilingue fortement souhaité
DUREE DU CONTRAT :	1 an, FTA Durée du programme prévue pour 21 mois

HISTORIQUE

Les 3 parcs W, Arly et Pendjari se rassemblent dans un site d'une très grande importance pour la biodiversité en Afrique de l'Ouest. Il s'agit du plus grand et plus important continuum d'écosystèmes terrestres, semi-aquatiques de la ceinture de savane d'Afrique de l'Ouest, du territoire le plus significatif pour la conservation des espèces protégées dans toute la sous-région et du refuge naturel le plus viable et encore disponible pour les animaux vulnérables/menacés au Bénin, Burkina Faso et Niger.

Cette biodiversité d'importance mondiale présente dans cette zone est menacée par divers facteurs notamment les empiètements agricoles, le braconnage, les transhumances et les feux de brousse non contrôlés, l'envasement et les pollutions de surface, les changements et variabilités climatiques etc.

De 2001 à 2008, la Commission européenne a financé, pour un montant de 24 millions d'euros, un premier Programme de Conservation et utilisation rationnelle des aires protégées contiguës du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et de leurs zones d'influence (REG/612/001), renommé Programme régional Parc W / ECOPAS/W pour marquer l'importance des accords interétatiques sur les aires protégées du Parc W et tenir compte des interventions d'autres partenaires.

Le programme ECOPAS/W est la résultante d'une volonté jamais désavouée des administrations nationales de gérer en commun le patrimoine naturel constitué par ce vaste ensemble d'aires protégées. Ce réseau d'aires protégées témoigne de la volonté des trois Etats de répondre aux défis environnementaux et d'assumer leurs obligations internationales, y compris celles auxquelles les lie la Convention sur la Diversité Biologique. Cependant les capacités institutionnelles et les ressources financières ne suffisent pas encore, ce qui justifie de poursuivre l'assistance internationale et en particulier l'assistance de l'UE pour la consolidation des acquis de l'ECOPAS/W et l'extension au complexe écologique similaire du WAP. De même il existe des réponses régionales, notamment la récente Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA, qui demande également à être appuyée.

Un nouveau programme doit donc démarrer début 2011, pour une durée de 5 ans. Ce programme successeur de l'ECOPAS se nomme : "Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (P.A.P.E) et concerne les parcs nationaux du W, d'Arly et de la Pendjari (complexe WAP) ainsi que les aires protégées adjacentes et leurs zones périphériques contiguës au Bénin, au Burkina Faso et au Niger.

L'ordonnateur régional en est l'UEMOA pour le compte des pays bénéficiaires et l'UEMOA assure la supervision générale des 3 composantes du programme PAPE.

Le projet « Parcs de l'Entente » doit initier une réelle dynamique régionale, et axe ses interventions, dans un premier temps, sur le complexe W-Arly-Pendjari, soit à l'échelle de 3 pays : le Bénin, le Burkina Faso et le Niger.

Le projet est financé par le FED (Union européenne), l'UEMOA, les pays bénéficiaires ainsi que par le PNUD.

L'objectif global du projet est de contribuer à la conservation de la biodiversité et des services éco systémiques pour un développement durable en Afrique de l'Ouest.

L'objectif spécifique est de renforcer durablement la conservation efficace des écosystèmes du complexe WAP (W, Pendjari, Arly) dans une perspective régionale avec une optimisation des bénéfices pour la population riveraine

L'objectif spécifique sera poursuivi à travers les composantes/résultats suivants :

R1. : Le cadre institutionnel régional de la conservation des aires protégées est renforcé pour une gestion concertée et harmonisée des aires protégées du complexe WAP

R2. : Gestion coordonnée des aires protégées du complexe WAP et de leurs ressources animales et végétales plus efficace et viable au niveau des institutions nationales.

(Composante 2 : PNUD - interventions dans les aires protégées)

R3. : Pressions négatives exercées par les populations atténuées, avec un bilan coûts-bénéfices favorable à celles-ci.

Le PNUD met en œuvre la composante 2 du programme, et est responsable de l'atteinte de son résultat et donc de la mise en place du Bureau de Coordination Technique Régional (BCT) et de l'assistance technique de la composante 2 du programme PAPE.

Dans le cadre de cette mise en œuvre du Bureau de Coordination Technique (BCT), le PNUD doit recruter un/une **Coordinateur Technique Régional, basé à Ouagadougou (Burkina Faso).**

Sous la responsabilité générale du Représentant Résident/Directeur Pays et sous la supervision directe du DCD/Programme du PNUD au Burkina Faso, le Coordinateur Régional Technique du PAPE travaillera en étroite collaboration avec le Leader Thématique du « portefeuille environnement ». Il sera chargé de la coordination des activités de R2 du PAPE, de la bonne synergie avec les projets intervenant dans le complexe WAP (planification et gestion conjointe) et de la liaison étroite avec l'UEMOA et du Bureau de Coordination Générale du Projet en particulier. *Il est responsable de l'atteinte du résultat R2.*

Il/Elle assurera en franche coordination avec les programmes et projets complémentaires la direction technique de la composante 2 du PAPE du nouveau Bureau de la Coordination Technique Régional (BCT) et la supervision régionale technique de la contribution de la composante 2 du PAPE au BCT. Il/elle sera responsable de la mise en œuvre de la composante technique régionale du PAPE et de la gestion adéquate des ressources de la dite composante 2 du PAPE, qui

s'adresse au complexe « Parcs de l'entente » des trois pays : Bénin, Burkina Faso et Niger.

Il travaillera aussi à faciliter la collaboration avec les autres partenaires intervenants dans le complexe WAP.

De manière indicative 40 % du temps de la personne doit être alloué à la gestion administrative du projet et 60% à de la mise en œuvre technique.

DEVOIRS & RESPONSABILITES

Sous la supervision du PNUD, il devra :

- Assumer la responsabilité directe dans la coordination technique de la mise en œuvre des activités du PAPE au niveau régional.
- Assurer une bonne coordination des activités sur le terrain et des activités techniques régionales en étroite collaboration avec le BCG.
- Assurer une liaison efficace avec tous les acteurs, les partenaires techniques et les projets complémentaires intervenants dans le complexe WAP au niveau régional.
- Superviser, manager et soutenir dans leurs activités les 3 assistants techniques (PNUD) de la composante 2 du PAPE sur le terrain, ainsi que l'ensemble du personnel de l'unité de coordination régionale technique du PAPE.
- Apporter un soutien efficace aux équipes des parcs nationaux, y compris la direction (Administrations nationales de tutelle chargées des aires protégées) et les acteurs de la périphérie, via les 3 assistants techniques sur le terrain.
- Suivre l'ensemble du personnel des structures partenaires (DGFF, OFINAP, CENAGREF, DFC/AP) ayant un appui du PAPE au fonctionnement pour l'exécution du programme dans les AP et suivre la mise en œuvre des activités des ONG chargées de la composante 3 du PAPE dans la périphérie des AP avec l'appui des 3 assistants techniques.
- Veiller à la production régulière des rapports par les unités du terrain.
- Assurer la production régulière de tous les rapports techniques et administratifs de synthèse de la composante 2 du PAPE selon les procédures du PNUD, en incluant la synthèse des rapports des partenaires du résultat 3 - établis par les bénéficiaires des subventions.
- Assurer en leadership la planification puis la mise en œuvre, l'apprentissage, la diffusion de l'information et la gestion adaptative de la composante 2 du PAPE.
- En collaboration avec le Chargé de programme du PNUD et le BCG (UEMOA), préparer la documentation et faire la supervision de la mise en œuvre des contrats de prestataires élaborés par le PNUD à la demande des pays, dans le cadre de la composante 2 du PAPE.
- Superviser le recrutement du personnel nécessaire et des consultants de la composante 2 du PAPE selon les procédures appropriées.
- Organiser avec l'appui des administrations de tutelle et des trois AT et en concertation avec le BCG (UEMOA), les ateliers et les réunions régionaux techniques relatifs au programme PAPE.
- Superviser la bonne gestion des décaissements pour l'ensemble du fonds accordé au PNUD pour la composante 2 du PAPE en accord avec le budget validé par le CTS et le CM.
- Superviser la mise en œuvre des activités de la gestion transfrontalière des AP, c.-à-d. toutes les activités de nature impliquant plus de un pays

(infrastructures régionales, comptage, surveillance, transhumance etc.), en collaboration avec les administrations de tutelles.

- Superviser et contrôler régulièrement la bonne exécution des Plans de Travail Annuels (PTA), des plans trimestriels et du rapportage au PNUD ainsi que du suivi et évaluation.
- Appuyer le PNUD pour l'organisation de réunions avec les partenaires techniques et financiers et convoquer si besoin des réunions de concertation.
- Assurer la transmission des informations, des rapports périodiques mandataires et une bonne coordination avec le BCG, le PNUD et les pays bénéficiaires.
- Assurer à travers des réunions mensuelles avec le BCG la réalisation des activités complémentaires du BCG pour répondre de façon efficace aux exigences du terrain dans le complexe WAP.
- Assurer l'information et la communication extérieure du PAPE en liaison avec le BCG de l'UEMOA.
- Contribuer à l'ensemble de la planification du projet PAPE ainsi que tout le processus de sa mise en œuvre en franche coopération avec le BCG (UEMOA).
- Avoir des compétences en suivi-évaluation.

Communication : les rapports seront soumis préalablement au bureau du PNUD à Ouagadougou. Les versions définitives desdits rapports seront transmises au PNUD, qui a la responsabilité de leur transmission au BCG/UEMOA, aux administrations de tutelle de chaque pays, aux bureaux pays du PNUD du Bénin et du Niger et aux ONG exécutant la composante 3 du PAPE.

COMPETENCES

- Avoir une excellente capacité de communication à l'écrit et à l'oral ;
- Avoir de solides capacités de négociation, de plaider et ceci à de très hauts niveaux relationnels ;
- Excellente aptitude à développer le partenariat et le dialogue. Avoir une excellente capacité de créer des synergies et des partenariats avec des initiatives complémentaires (en particulièrement avec le projet WAP/FEM et tous les autres intervenants dans le complexe WAP) ;
- Avoir d'excellentes compétences en management et en relation interpersonnelles ;
- Excellente capacité en planification stratégique et en organisation ;
- Excellentes capacités à travailler et à organiser des équipes multi disciplinaires ;
- Excellentes connaissances de l'Afrique de l'Ouest ; une expérience professionnelle avérée dans l'un des 3 pays du WAP, à savoir le Bénin, le Burkina Faso ou le Niger constitue un atout. Une très bonne connaissance de la zone et d'un au moins des parcs de l'entente est un atout ;
- Disponibilité à faire des voyages fréquents en Afrique de l'Ouest, parfois dans des conditions difficiles, ainsi que dans d'autres pays si nécessaire à la demande du PNUD ;
- Apte à faire du suivi de projet en séjournant en brousse ;
- Capacités / aptitudes à travailler sous pressions ;
- Excellente maîtrise des outils informatiques classiques (MS Office), SIG et banques de données serait un atout ;
- Avoir un permis de conduire.

- Bonne présentation.

QUALIFICATIONS REQUISES

Etre titulaire d'un Master ou équivalent au minimum, avec une formation appropriée dans au moins un des domaines suivants :

- Foresterie
- Agriculture/élevage tropical/Agronomie
- Géographie
- Environnement ou domaine connexe (tel que le Développement Rural, la Gestion Environnementale, l'Ecologie etc.).

EXPERIENCES

- Avoir déjà eu au moins un poste à responsabilité à un niveau important : chef/responsable d'un projet financé par la coopération internationale ; une expérience de travail de préférence avec des structures du Système des Nations Unies serait un atout.
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans avec une progression dans les responsabilités de gestion.
- Avoir une expérience pratique en matière de conservation de la biodiversité ou de gestion d'éco systèmes naturels ou AP ou de développement rural d'au moins 5 ans en Afrique.
- Avoir une expérience dans ce domaine d'au moins 5 ans en Afrique (de l'Ouest de préférence) et si possible dans un complexe transfrontalier et tropical.
- Avoir une excellente connaissance des procédures du PNUD.
- Avoir une excellente pratique de travail avec des indicateurs d'impacts et de la biodiversité, et d'autres outils de suivi de gestion et de la conservation et Aires Protégées et/ou des ressources naturelles.
- Avoir de très bonnes connaissances en gestion marketing des Aires Protégées, des sites web sont un atout.
- Avoir des connaissances en matière de tourisme rural et d'éco-tourisme sera des atouts considérables.

ASSISTANT TECHNIQUE GESTION AIRES PROTEGEES

DOMAINE :	Environnement, Aires protégées
LIEU :	TAPOA, NIGER
TYPE DE CONTRAT :	FTA International
NIVEAU DE POSTE :	P 3
LANGUE :	FRANCAIS OBLIGATOIRE
DUREE DU CONTRAT :	1 an, FTA Durée du programme prévue pour 21 mois

HISTORIQUE

Les 3 parcs W, Arly et Pendjari se rassemblent dans un site d'une très grande importance pour la biodiversité en Afrique de l'Ouest. Il s'agit du plus grand et plus important continuum d'écosystèmes terrestres, semi-aquatiques de la ceinture de savane d'Afrique de l'Ouest, du territoire le plus significatif pour la conservation des espèces protégées dans toute la sous-région et du refuge naturel le plus viable et encore disponible pour les animaux vulnérables/menacés au Bénin, Burkina Faso et Niger.

Cette biodiversité d'importance mondiale présente dans cette zone est menacée par divers facteurs notamment les empiètements agricoles, le braconnage, les transhumances et les feux de brousse non contrôlés, l'envasement et les pollutions de surface, les changements et variabilités climatiques etc.

De 2001 à 2008, la Commission européenne a financé, pour un montant de 24 millions d'euros, un premier Programme de Conservation et utilisation rationnelle des aires protégées contiguës du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et de leurs zones d'influence (REG/612/001), renommé Programme régional Parc W / ECOPAS/W pour marquer l'importance des accords interétatiques sur les aires protégées du Parc W et tenir compte des interventions d'autres partenaires.

Le programme ECOPAS/W est la résultante d'une volonté jamais désavouée des administrations nationales de gérer en commun le patrimoine naturel constitué par ce vaste ensemble d'aires protégées. Ce réseau d'aires protégées témoigne de la volonté des trois Etats de répondre aux défis environnementaux et d'assumer leurs obligations internationales, y compris celles auxquelles les lie la Convention sur la Diversité Biologique. Cependant les capacités institutionnelles et les ressources financières ne suffisent pas encore, ce qui justifie de poursuivre l'assistance internationale et en particulier l'assistance de l'UE pour la consolidation des acquis de l'ECOPAS/W et l'extension au complexe écologique similaire du WAP. De même il existe des réponses régionales, notamment la récente Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA, qui demande également à être appuyée.

Un nouveau programme doit donc démarrer début 2011, pour une durée de 5 ans. Ce programme successeur de l'ECOPAS se nomme : "Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (P.A.P.E) et concerne les parcs nationaux du W, d'Arly et de la Pendjari (complexe WAP) ainsi que les aires protégées adjacentes et leurs zones périphériques contiguës au Bénin, au Burkina Faso et au Niger.

L'ordonnateur régional en est l'UEMOA pour le compte des pays bénéficiaires et l'UEMOA assure la supervision générale des 3 composantes du programme PAPE.

Le projet « Parcs de l'Entente » doit initier une réelle dynamique régionale, et axe ses interventions, dans un premier temps, sur le complexe W-Arly-Pendjari, soit à l'échelle de 3 pays : le Bénin, le Burkina Faso et le Niger.

Le projet est financé par le FED (Union européenne), l'UEMOA, les pays bénéficiaires ainsi que par le PNUD.

L'objectif global du projet est de contribuer à la conservation de la biodiversité et des services éco systémiques pour un développement durable en Afrique de l'Ouest.

L'objectif spécifique est de renforcer durablement la conservation efficace des écosystèmes du complexe WAP (W, Pendjari, Arly) dans une perspective régionale avec une optimisation des bénéfices pour la population riveraine

L'objectif spécifique sera poursuivi à travers les composantes/résultats suivants :

R1. : Le cadre institutionnel régional de la conservation des aires protégées est renforcé pour une gestion concertée et harmonisée des aires protégées du complexe WAP

R2. : Gestion coordonnée des aires protégées du complexe WAP et de leurs ressources animales et végétales plus efficace et viable au niveau des institutions nationales.

(Composante 2 : PNUD - interventions dans les aires protégées)

R3. : Pressions négatives exercées par les populations atténuées, avec un bilan coûts-bénéfices favorable à celles-ci.

Le PNUD met en œuvre la composante 2 du programme, et est responsable de l'atteinte de son résultat et donc de la mise en place du Bureau de Coordination Technique Régional (BCT) et de l'assistance technique de la composante 2 du programme PAPE.

Dans le cadre de cette mise en œuvre du Bureau de Coordination Technique (BCT), le PNUD doit recruter un/une **Assistant (e) technique spécialiste des Aires protégées, basé à la Tapoa (Niger) et intervenant dans le parc W du Niger et dans la zone girafe.**

Sous la responsabilité générale du DCD/Programme du PNUD au Burkina Faso et sous la supervision directe du Coordinateur Technique Régional au sein du BCT/PNUD et du Leader Thématique du « portefeuille environnement » du PNUD au Burkina Faso, l'Assistant (e) Technique gestion des aires protégées sera chargé (e) spécifiquement de la gestion de la composante du parc W pour le Niger et de la zone girafe. Une partie de ces responsabilités de supervision sera déléguée au PNUD Niger selon un accord à passer entre le PNUD Burkina Faso et le PNUD Niger.

DEVOIRS & RESPONSABILITES

- Apporter une assistance technique aux équipes des parcs nationaux, y compris les administrations de tutelle et les acteurs de la périphérie.
- Apporter un appui-conseil et renforcer la collaboration entre les institutions gestionnaires des AP ;
- Appuyer la mise en œuvre des activités relatives à la gestion transfrontalière des AP, c.-à-d. toutes les activités de nature à impliquer plus d'un pays (infrastructures régionales, comptage, surveillance, transhumance etc.) ;

- Participer au suivi des appels d'offre et aux travaux/investissements régionaux du PAPE dans le complexe du parc transfrontalier W, en appui aux administrations de tutelle.
- Faciliter l'application de l'accord de gestion concertée entre les trois parcs RBT/W.
- Assurer le suivi et la bonne cohérence des activités mises en œuvre dans les deux parcs et leurs périphéries, ainsi que de la complémentarité avec les activités du résultat R3 (ONG et acteurs en périphéries), vers l'objectif commun d'une réduction des pressions et des conflits en collaboration avec les administrations des AP et les autorités locales.
- Appuyer les conservateurs des trois parcs pour l'organisation et la tenue des réunions trimestrielles et semestrielles conjointes de planification (comité de gestion du parc W).
- Assurer une bonne coordination des activités sur le terrain avec ses homologues basés au Burkina Faso (Diapaga) et au Bénin (Banikoara).
- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation et de renforcement des capacités des équipes des trois W auprès des structures appropriées.
- Appuyer l'élaboration des plans de travail annuels et trimestriels avec les équipes des parcs (chronogramme d'activités) selon les décisions du CTS régional et veiller à leur bonne exécution sur le terrain de façon harmonisée avec les autres intervenants dans le parc (projets de la Banque Mondiale).
- Assurer le suivi et l'évaluation des activités dans le bloc W Burkina Faso, Niger et Bénin, en concertation avec ses homologues ;
- Appuyer l'élaboration des rapports trimestriels, semestriels et annuels et au rapportage au PNUD ;
- Proposer des mesures visant la bonne gestion des AP (exemple : investissement, augmentation des recettes, gestion comptable, etc.).
- Avoir des compétences en suivi-évaluation.

Communication : les rapports préparés en collaboration avec les administrations de tutelle seront transmis au bureau de coordination technique (BCT) et au bureau de coordination générale (BCG), basés à Ouagadougou, ainsi qu'aux bureaux du PNUD à Cotonou, à Niamey et à Ouagadougou.

COMPETENCES

- Avoir de solides capacités de négociation, de plaider et de gestion des conflits sur le terrain ;
- Très bonne disponibilité à travailler en zone rurale et prévoir de longs séjours à y passer (50 % de son temps) ;
- Etre capable de travailler et organiser des équipes multi disciplinaires et multi culturelles ;
- Excellente capacité rédactionnelle et communication orale en français, une bonne connaissance de l'anglais serait un atout ;
- Bonnes relations et communications avec les collègues AT / WAP ;
- Avoir de fortes compétences en formation et renforcement des capacités : cadres étatiques, ONG, communes, autorités locales et secteur privé.
- Excellente capacité à reconnaître les besoins et les anticiper ;
- Capacités / aptitudes à travailler sous pressions ;
- Capable de prendre des décisions rapides et dans des situations de stress ;
- Excellente capacité en planification stratégique et en organisation ;
- Compétences sérieuses en gestion administrative ;

- Etre capable de travailler avec des autorités et représentations à hauts niveaux ;
- Capacités éprouvées de planification et organisation de travail, notamment dans des conditions peu confortables ;
- Excellentes compétences en relation inter personnelles ;
- Une très bonne connaissance de la zone et d'un au moins des parcs de l'entente est un atout ;
- Excellente maîtrise des outils informatiques classiques (MS Office), SIG et des systèmes de communications satellitaires : GPS, Thuraya, et de radio (VHS) ;
- Aptitude à voyager et séjourner en brousse (camping), dans des conditions éprouvantes ;
- Titulaire d'un permis de conduire international et sachant conduire des véhicules tout terrain (type 4 x4) ;
- Bonne présentation.

QUALIFICATIONS REQUISES

Etre titulaire d'un Master ou équivalent dans une des disciplines suivantes :

- Ecologie
- Biologie de la conservation
- Agriculture/élevage tropical
- Gestion de la faune et flore sauvage ou de la forêt
- Gestion des aires protégées
- Gestion des ressources naturelles
- Une formation complémentaire d'une discipline sociale ou économique sera un atout.

EXPERIENCES

- Avoir une expérience pratique d'au moins 7 ans en matière de conservation de la biodiversité ou de gestion d'éco systèmes naturels ou AP ;
- Expérience dans ce domaine d'au moins 3 ans en Afrique (de l'ouest de préférence) et si possible dans un complexe transfrontalier et tropical ;
- Excellentes connaissances de l'Afrique de l'Ouest ; une expérience professionnelle avérée dans l'un des 3 pays du WAP, à savoir le Bénin, le Burkina Faso ou le Niger constitue un atout ;
- Expérience de gestion de projet selon les procédures PNUD ;
- Expérience pratique de travail avec des indicateurs de biodiversité, du METT et autres outils de gestion et de la conservation et AP ;
- Au moins une expérience de travail et d'interaction dans des milieux multi culturels ;
- Expérience en planification, organisation et facilitation d'ateliers de travail et de formation internationale.

ASSISTANT TECHNIQUE GESTION AIRES PROTEGEES

DOMAINE :	Environnement, Aires protégées
LIEU :	DIAPAGA, BURKINA FASO
TYPE DE CONTRAT :	FTA International
NIVEAU DE POSTE :	P 3
LANGUE :	FRANCAIS OBLIGATOIRE
DUREE DU CONTRAT :	1 an, FTA Durée du programme prévue pour 21 mois

HISTORIQUE

Les 3 parcs W, Arly et Pendjari se rassemblent dans un site d'une très grande importance pour la biodiversité en Afrique de l'Ouest. Il s'agit du plus grand et plus important continuum d'écosystèmes terrestres, semi-aquatiques de la ceinture de savane d'Afrique de l'Ouest, du territoire le plus significatif pour la conservation des espèces protégées dans toute la sous-région et du refuge naturel le plus viable et encore disponible pour les animaux vulnérables/menacés au Bénin, Burkina Faso et Niger.

Cette biodiversité d'importance mondiale présente dans cette zone est menacée par divers facteurs notamment les empiètements agricoles, le braconnage, les transhumances et les feux de brousse non contrôlés, l'envasement et les pollutions de surface, les changements et variabilités climatiques etc.

De 2001 à 2008, la Commission européenne a financé, pour un montant de 24 millions d'euros, un premier Programme de Conservation et utilisation rationnelle des aires protégées contiguës du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et de leurs zones d'influence (REG/612/001), renommé Programme régional Parc W / ECOPAS/W pour marquer l'importance des accords interétatiques sur les aires protégées du Parc W et tenir compte des interventions d'autres partenaires.

Le programme ECOPAS/W est la résultante d'une volonté jamais désavouée des administrations nationales de gérer en commun le patrimoine naturel constitué par ce vaste ensemble d'aires protégées. Ce réseau d'aires protégées témoigne de la volonté des trois Etats de répondre aux défis environnementaux et d'assumer leurs obligations internationales, y compris celles auxquelles les lie la Convention sur la Diversité Biologique. Cependant les capacités institutionnelles et les ressources financières ne suffisent pas encore, ce qui justifie de poursuivre l'assistance internationale et en particulier l'assistance de l'UE pour la consolidation des acquis de l'ECOPAS/W et l'extension au complexe écologique similaire du WAP. De même il existe des réponses régionales, notamment la récente Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA, qui demande également à être appuyée.

Un nouveau programme doit donc démarrer début 2011, pour une durée de 5 ans. Ce programme successeur de l'ECOPAS se nomme : "Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (P.A.P.E) et concerne les parcs nationaux du W, d'Arly et de la Pendjari (complexe WAP) ainsi que les aires protégées adjacentes et leurs zones périphériques contiguës au Bénin, au Burkina Faso et au Niger.

L'ordonnateur régional en est l'UEMOA pour le compte des pays bénéficiaires et l'UEMOA assure la supervision générale des 3 composantes du programme PAPE.

Le projet « Parcs de l'Entente » doit initier une réelle dynamique régionale, et axe ses interventions, dans un premier temps, sur le complexe W-Arly-Pendjari, soit à l'échelle de 3 pays : le Bénin, le Burkina Faso et le Niger.

Le projet est financé par le FED (Union européenne), l'UEMOA, les pays bénéficiaires ainsi que par le PNUD.

L'objectif global du projet est de contribuer à la conservation de la biodiversité et des services éco systémiques pour un développement durable en Afrique de l'Ouest.

L'objectif spécifique est de renforcer durablement la conservation efficace des écosystèmes du complexe WAP (W, Pendjari, Arly) dans une perspective régionale avec une optimisation des bénéfices pour la population riveraine

L'objectif spécifique sera poursuivi à travers les composantes/résultats suivants :

R1. : Le cadre institutionnel régional de la conservation des aires protégées est renforcé pour une gestion concertée et harmonisée des aires protégées du complexe WAP

R2. : Gestion coordonnée des aires protégées du complexe WAP et de leurs ressources animales et végétales plus efficace et viable au niveau des institutions nationales.

(Composante 2 : PNUD - interventions dans les aires protégées)

R3. : Pressions négatives exercées par les populations atténuées, avec un bilan coûts-bénéfices favorable à celles-ci.

Le PNUD met en œuvre la composante 2 du programme, et est responsable de l'atteinte de son résultat et donc de la mise en place du Bureau de Coordination Technique Régional (BCT) et de l'assistance technique de la composante 2 du programme PAPE.

Dans le cadre de cette mise en œuvre du Bureau de Coordination Technique (BCT), le PNUD doit recruter un/une **Assistant (e) technique spécialiste des Aires protégées, basé à Diapaga (Burkina Faso)**

Sous la responsabilité générale du DCD/Programme du PNUD au Burkina Faso et sous la supervision directe du Coordinateur Technique Régional au sein du BCT/PNUD et du Leader Thématique du « portefeuille environnement » du PNUD au Burkina Faso, l'Assistant (e) Technique gestion des aires protégées sera chargé spécifiquement de la gestion de la composante du parc W pour le Burkina Faso et du parc d'Arly .

DEVOIRS & RESPONSABILITES

- Apporter une assistance technique aux équipes des parcs nationaux, y compris les administrations de tutelle et les acteurs de la périphérie.
- Apporter un appui-conseil et renforcer la collaboration entre les institutions gestionnaires des AP ;
- Appuyer la mise en œuvre des activités relatives à la gestion transfrontalière des AP, c.-à-d. toutes les activités de nature à impliquer plus d'un pays (infrastructures régionales, comptage, surveillance, transhumance, etc.) ;

- Participer au suivi des appels d'offre et aux travaux/investissements régionaux du PAPE dans les complexes W et Arly/Pendjari, en appui aux administrations de tutelle.
- Faciliter la création et la mise en œuvre d'un accord de gestion concertée entre les deux blocs sur le modèle de la RBT/W.
- Assurer le suivi et la bonne cohérence des activités mises en œuvre dans les deux parcs et leurs périphéries, ainsi que de la complémentarité avec les activités du résultat R3 (ONG et acteurs en périphéries), vers l'objectif commun d'une réduction des pressions et des conflits en collaboration avec les administrations des AP et les autorités locales.
- Appuyer les conservateurs des parcs pour l'organisation et la tenue des réunions trimestrielles et semestrielles conjointes de planification (comité de gestion des blocs W et Arly/Pendjari).
- Assurer une bonne coordination des activités sur le terrain avec ses homologues basés au Bénin et au Niger.
- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation et de renforcement des capacités des équipes d'Arly auprès des structures appropriées.
- Appuyer l'élaboration des plans de travail annuels et trimestriels avec les équipes des parcs (chronogramme d'activités) selon les décisions du CTS régional et veiller à leur bonne exécution sur le terrain;
- Assurer le suivi et l'évaluation des activités dans le bloc W Burkina Faso, Niger et Bénin, en concertation avec ses homologues, puis dans le bloc Arly/Pendjari en concertation avec son homologue du Bénin;
- Appuyer l'élaboration des rapports trimestriels, semestriels et annuels et au rapportage au PNUD ;
- Proposer des mesures visant la bonne gestion des AP (exemple : investissement, augmentation des recettes, gestion comptable, etc.).
- Avoir des compétences en suivi-évaluation.

Communication: les rapports préparés en collaboration avec les administrations de tutelle seront transmis au bureau de coordination technique (BCT) et au bureau de coordination générale (BCG), basés à Ouagadougou, ainsi qu'aux bureaux du PNUD à Cotonou, à Niamey et à Ouagadougou.

COMPETENCES

- Avoir de solides capacités de négociation, de plaider et de gestion des conflits sur le terrain ;
- Très bonne disponibilité à travailler en zone rurale et prévoir de longs séjours à y passer (50 % de son temps) ;
- Etre capable de travailler et organiser des équipes multi disciplinaires et multi culturelles ;
- Excellente capacité rédactionnelle et communication orale en français, une bonne connaissance de l'anglais serait un atout ;
- Bonnes relations et communications avec les collègues AT / WAP ;
- Avoir de fortes compétences en formation et renforcement des capacités : cadres étatiques, ONG, communes, autorités locales et secteur privé.
- Excellente capacité à reconnaître les besoins et les anticiper ;
- Capacités / aptitudes à travailler sous pressions ;
- Capable de prendre des décisions rapides et dans des situations de stress ;
- Excellente capacité en planification stratégique et en organisation ;
- Compétences sérieuses en gestion administrative ;

- Etre capable de travailler avec des autorités et représentations à hauts niveaux ;
- Capacités éprouvées de planification et organisation de travail, notamment dans des conditions peu confortables ;
- Excellentes compétences en relation inter personnelles ;
- Une très bonne connaissance de la zone et d'un au moins des parcs de l'entente est un atout ;
- Excellente maîtrise des outils informatiques classiques (MS Office), SIG et des systèmes de communications satellitaires : GPS, Thuraya, et de radio (VHS) ;
- Aptitude à voyager et séjourner en brousse (camping), dans des conditions éprouvantes ;
- Titulaire d'un permis de conduire international et sachant conduire des véhicules tout terrain (type 4 x4) ;
- Bonne présentation.

QUALIFICATIONS REQUISES

Etre titulaire d'un Master ou équivalent dans une des disciplines suivantes :

- Ecologie
- Biologie de la conservation
- Agriculture/élevage tropical
- Gestion de la faune et flore sauvage ou de la forêt
- Gestion des aires protégées
- Gestion des ressources naturelles
- Une formation complémentaire d'une discipline sociale ou économique sera un atout.

EXPERIENCES

- Avoir une expérience pratique d'au moins 7 ans en matière de conservation de la biodiversité ou de gestion d'éco systèmes naturels ou AP ;
- Expérience dans ce domaine d'au moins 3 ans en Afrique (de l'ouest de préférence) et si possible dans un complexe transfrontalier et tropical ;
- Excellentes connaissances de l'Afrique de l'Ouest ; une expérience professionnelle avérée dans l'un des 3 pays du WAP, à savoir le Bénin, le Burkina Faso ou le Niger constitue un atout ;
- Expérience de gestion de projet selon les procédures PNUD ;
- Expérience pratique de travail avec des indicateurs de biodiversité, du METT et autres outils de gestion et de la conservation et AP ;
- Au moins une expérience de travail et d'interaction dans des milieux multi culturels ;
- Expérience en planification, organisation et facilitation d'ateliers de travail et de formation internationale.

ASSISTANT TECHNIQUE GESTION AIRES PROTEGEES

DOMAINE :	Environnement, Aires protégées
LIEU :	BANIKOARA, BENIN
DATE LIMITE DE CANDIDATURE :	XXXXXXX
TYPE DE CONTRAT :	FTA International
NIVEAU DE POSTE :	P 3
LANGUE :	FRANCAIS OBLIGATOIRE
DUREE DU CONTRAT :	1 an, FTA Durée du programme prévue pour 21 mois

HISTORIQUE

Les 3 parcs W, Arly et Pendjari se rassemblent dans un site d'une très grande importance pour la biodiversité en Afrique de l'Ouest. Il s'agit du plus grand et plus important continuum d'écosystèmes terrestres, semi-aquatiques de la ceinture de savane d'Afrique de l'Ouest, du territoire le plus significatif pour la conservation des espèces protégées dans toute la sous-région et du refuge naturel le plus viable et encore disponible pour les animaux vulnérables/menacés au Bénin, Burkina Faso et Niger.

Cette biodiversité d'importance mondiale présente dans cette zone est menacée par divers facteurs notamment les empiètements agricoles, le braconnage, les transhumances et les feux de brousse non contrôlés, l'envasement et les pollutions de surface, les changements et variabilités climatiques etc.

De 2001 à 2008, la Commission européenne a financé, pour un montant de 24 millions d'euros, un premier Programme de Conservation et utilisation rationnelle des aires protégées contiguës du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et de leurs zones d'influence (REG/612/001), renommé Programme régional Parc W / ECOPAS/W pour marquer l'importance des accords interétatiques sur les aires protégées du Parc W et tenir compte des interventions d'autres partenaires.

Le programme ECOPAS/W est la résultante d'une volonté jamais désavouée des administrations nationales de gérer en commun le patrimoine naturel constitué par ce vaste ensemble d'aires protégées. Ce réseau d'aires protégées témoigne de la volonté des trois Etats de répondre aux défis environnementaux et d'assumer leurs obligations internationales, y compris celles auxquelles les lie la Convention sur la Diversité Biologique. Cependant les capacités institutionnelles et les ressources financières ne suffisent pas encore, ce qui justifie de poursuivre l'assistance internationale et en particulier l'assistance de l'UE pour la consolidation des acquis de l'ECOPAS/W et l'extension au complexe écologique similaire du WAP. De même il existe des réponses régionales, notamment la récente Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA, qui demande également à être appuyée.

Un nouveau programme doit donc démarrer début 2011, pour une durée de 5 ans. Ce programme successeur de l'ECOPAS se nomme : "Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (P.A.P.E) et concerne les parcs nationaux du W, d'Arly et de la Pendjari (complexe WAP) ainsi que les aires protégées adjacentes et leurs zones périphériques contiguës au Bénin, au Burkina Faso et au Niger.

L'ordonnateur régional en est l'UEMOA pour le compte des pays bénéficiaires et l'UEMOA assure la supervision générale des 3 composantes du programme PAPE.

Le projet « Parcs de l'Entente » doit initier une réelle dynamique régionale, et axe ses interventions, dans un premier temps, sur le complexe W-Arly-Pendjari, soit à l'échelle de 3 pays : le Bénin, le Burkina Faso et le Niger.

Le projet est financé par le FED (Union européenne), l'UEMOA, les pays bénéficiaires ainsi que par le PNUD.

L'objectif global du projet est de contribuer à la conservation de la biodiversité et des services éco systémiques pour un développement durable en Afrique de l'Ouest.

L'objectif spécifique est de renforcer durablement la conservation efficace des écosystèmes du complexe WAP (W, Pendjari, Arly) dans une perspective régionale avec une optimisation des bénéfices pour la population riveraine

L'objectif spécifique sera poursuivi à travers les composantes/résultats suivants :

R1. : Le cadre institutionnel régional de la conservation des aires protégées est renforcé pour une gestion concertée et harmonisée des aires protégées du complexe WAP

R2. : Gestion coordonnée des aires protégées du complexe WAP et de leurs ressources animales et végétales plus efficace et viable au niveau des institutions nationales.

(Composante 2 : PNUD - interventions dans les aires protégées)

R3. : Pressions négatives exercées par les populations atténuées, avec un bilan coûts-bénéfices favorable à celles-ci.

Le PNUD met en œuvre la composante 2 du programme, et est responsable de l'atteinte de son résultat et donc de la mise en place du Bureau de Coordination Technique Régional (BCT) et de l'assistance technique de la composante 2 du programme PAPE.

Dans le cadre de cette mise en œuvre du Bureau de Coordination Technique (BCT), le PNUD doit recruter un/une **Assistant (e) technique spécialiste des Aires protégées, basé à Banikoara (Bénin)**.

Sous la responsabilité générale du DCD/Programme du PNUD au Burkina Faso et sous la supervision directe du Coordinateur Technique Régional au sein du BCT/PNUD et du Leader Thématique du « portefeuille environnement » du PNUD au Burkina Faso, l'Assistant (e) Technique gestion des aires protégées sera chargé spécifiquement de la gestion de la composante du parc W pour le Bénin et du parc de la Pendjari. Une partie de ces responsabilités de supervision sera déléguée au PNUD Benin selon un accord à passer entre le PNUD Burkina Faso et le PNUD Benin.

DEVOIRS & RESPONSABILITES

- Apporter une assistance technique aux équipes des parcs nationaux, y compris les administrations de tutelle et les acteurs de la périphérie.
- Apporter un appui-conseil et renforcer la collaboration entre les institutions gestionnaires des AP ;
- Appuyer la mise en œuvre des activités relatives à la gestion transfrontalière des AP, c.-à-d. toutes les activités de nature à impliquer plus d'un pays (infrastructures régionales, comptage, surveillance, transhumance, etc.) ;

- Participer au suivi des appels d'offre et aux travaux/investissements régionaux du PAPE dans les complexes W et Arly/Pendjari, en appui aux administrations de tutelle.
- Faciliter la création et la mise en œuvre d'un accord de gestion concertée entre les deux blocs sur le modèle de la RBT/W.
- Assurer le suivi et la bonne cohérence des activités mises en œuvre dans les deux parcs et leurs périphéries, ainsi que de la complémentarité avec les activités du résultat R3 (ONG et acteurs en périphéries), vers l'objectif commun d'une réduction des pressions et des conflits en collaboration avec les administrations des AP et les autorités locales.
- Appuyer les conservateurs des parcs pour l'organisation et la tenue des réunions trimestrielles et semestrielles conjointes de planification (comité de gestion des blocs W et Arly/Pendjari).
- Assurer une bonne coordination des activités sur le terrain avec ses homologues basés au Burkina Faso et au Niger.
- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation et de renforcement des capacités des équipes des trois parcs W auprès des structures appropriées.
- Appuyer l'élaboration des plans de travail annuels et trimestriels avec les équipes des parcs (chronogramme d'activités) selon les décisions du CTS régional et veiller à leur bonne exécution sur le terrain;
- Assurer le suivi et l'évaluation des activités dans le bloc W Burkina Faso, Niger et Bénin, en concertation avec ses homologues, puis dans le bloc Arly/Pendjari en concertation avec son homologue du Burkina Faso;
- Appuyer l'élaboration des rapports trimestriels, semestriels et annuels et au rapportage au PNUD ;
- Proposer des mesures visant la bonne gestion des AP (exemple : investissement, augmentation des recettes, gestion comptable, etc.).
- Avoir des compétences en suivi-évaluation.

Communication: les rapports préparés en collaboration avec les administrations de tutelle seront transmis au bureau de coordination technique (BCT) et au bureau de coordination générale (BCG), basés à Ouagadougou, ainsi qu'aux bureaux du PNUD à Cotonou, à Niamey et à Ouagadougou.

COMPETENCES

- Avoir de solides capacités de négociation, de plaider et de gestion des conflits sur le terrain ;
- Très bonne disponibilité à travailler en zone rurale et prévoir de longs séjours à y passer (50 % de son temps) ;
- Etre capable de travailler et organiser des équipes multi disciplinaires et multi culturelles ;
- Excellente capacité rédactionnelle et communication orale en français, une bonne connaissance de l'anglais serait un atout ;
- Bonnes relations et communications avec les collègues AT / WAP ;
- Avoir de fortes compétences en formation et renforcement des capacités : cadres étatiques, ONG, communes, autorités locales et secteur privé.
- Excellente capacité à reconnaître les besoins et les anticiper ;
- Capacités / aptitudes à travailler sous pressions ;
- Capable de prendre des décisions rapides et dans des situations de stress ;
- Excellente capacité en planification stratégique et en organisation ;
- Compétences sérieuses en gestion administrative ;

- Etre capable de travailler avec des autorités et représentations à hauts niveaux ;
- Capacités éprouvées de planification et organisation de travail, notamment dans des conditions peu confortables ;
- Excellentes compétences en relation inter personnelles ;
- Une très bonne connaissance de la zone et d'un au moins des parcs de l'entente est un atout ;
- Excellente maîtrise des outils informatiques classiques (MS Office), SIG et des systèmes de communications satellitaires : GPS, Thuraya, et de radio (VHS) ;
- Aptitude à voyager et séjourner en brousse (camping), dans des conditions éprouvantes ;
- Titulaire d'un permis de conduire international et sachant conduire des véhicules tout terrain (type 4 x4) ;
- Bonne présentation.

QUALIFICATIONS REQUISES

Etre titulaire d'un Master ou équivalent dans une des disciplines suivantes :

- Ecologie
- Biologie de la conservation
- Agriculture/élevage tropical
- Gestion de la faune et flore sauvage ou de la forêt
- Gestion des aires protégées
- Gestion des ressources naturelles
- Une formation complémentaire d'une discipline sociale ou économique sera un atout.

EXPERIENCES

- Avoir une expérience pratique d'au moins 7 ans en matière de conservation de la biodiversité ou de gestion d'éco systèmes naturels ou AP ;
- Expérience dans ce domaine d'au moins 3 ans en Afrique (de l'ouest de préférence) et si possible dans un complexe transfrontalier et tropical ;
- Excellentes connaissances de l'Afrique de l'Ouest ; une expérience professionnelle avérée dans l'un des 3 pays du WAP, à savoir le Bénin, le Burkina Faso ou le Niger constitue un atout ;
- Expérience de gestion de projet selon les procédures PNUD ;
- Expérience pratique de travail avec des indicateurs de biodiversité, du METT et autres outils de gestion et de la conservation et AP ;
- Au moins une expérience de travail et d'interaction dans des milieux multi culturels ;
- Expérience en planification, organisation et facilitation d'ateliers de travail et de formation internationale.

NB : les TDR des postes de l'expert en suivi évaluation et de l'expert en passation des marchés seront préparés ultérieurement en concertation avec le BCG.

9.2 ANNEXE 3 : LISTE DU PERSONNEL, DU MATERIEL DISPONIBLE ET A ACQUERIR ET LISTE INDICATIVE DES INFRASTRUCTURES A REALISER

A/ Liste du personnel du programme PAPE/PNUD-Phase I

N° d'ordre	Fonction	Source de financement	Lieu d'affectation
1	Coordonnateur Technique Régional / BCT	FED	Ouagadougou
2	Assistant Technique W/BCT	FED	Niamey
3	Assistant Technique Arly-Pendjari/BCT	FED	Diapaga
4	Gestionnaire Administratif et Financier/BCT	FED	Ouagadougou
5	Chauffeur BCT	FED	Ouagadougou
6	Coordonnateur National/Bénin	FED	Cotonou
7	Gestionnaire Administratif et Financier/Bénin	FED	Cotonou
8	Chauffeur CN/Bénin	FED	Cotonou
9	Coordonnateur National/Burkina Faso	FED	Diapaga
10	Gestionnaire Administratif et Financier/BF	FED	Diapaga
11	Chauffeur CN/BF	FED	Diapaga
12	Coordonnateur National/Niger	FED	Niamey
13	Gestionnaire Administratif et Financier/Niger	FED	Niamey
14	Chauffeur CN/Niger	FED	Niamey
15	Chauffeur AT-W	FED	Niamey
16	Chauffeur AT/Arly-Pendjari	FED	Diapaga
17	VNU, Chargé de biodiversité PAPE-PNUD/BF	PNUD (démissionnaire)	Ouagadougou
18	Chargée de programme, Spécialiste national pour le compte du PAPE - PNUD/BF	PNUD	Ouagadougou

AA/ Liste du personnel du programme PAPE/PNUD-Phase II

N° d'ordre	Fonction	Source de financement	Lieu d'affectation
1	Coordonnateur Technique Régional / BCT	FED	Ouagadougou
2	Assistant Technique Niger	FED	Tapoa
3	Assistant Technique Burkina Faso	FED	Diapaga
4	Gestionnaire Administratif et Financier/BCT	FED	Ouagadougou
5	Chauffeur BCT	FED	Ouagadougou
6	Coordonnateur National/Bénin	FED	Banikoara
7	Gestionnaire Administratif et Financier/Bénin	FED	Banikoara
8	Chauffeur CN/Bénin	FED	Banikoara
9	Coordonnateur National/Burkina Faso	FED	Diapaga
10	Gestionnaire Administratif et Financier/BF	FED	Diapaga
11	Chauffeur CN/BF	FED	Diapaga
12	Coordonnateur National/Niger	FED	Tapoa
13	Gestionnaire Administratif et Financier/Niger	FED	Tapoa
14	Chauffeur CN/Niger	FED	Tapoa
15	Chauffeur AT-Niger	FED	Tapoa
16	Chauffeur AT-Burkina Faso	FED	Diapaga
17	Chargée de programme, Spécialiste national pour le compte du PAPE – PNUD/BF	PNUD	Ouagadougou
18	Expert en passation des marchés (Procurement)	FED (à recruter)	Ouagadougou
19	Expert en suivi-évaluation	FED (à recruter)	Ouagadougou
20	Assistant Technique Bénin	FED (à recruter)	Banikoara
21	Chauffeur AT-Bénin	FED (à recruter)	Banikoara

AAA/ Liste du personnel des institutions bénéficiaires mis à la disposition du projet et payé par les Etats :

Postes/pays		Personnel de terrain	Conservateur ou Directeur	Responsable surveillance et/ou suivi écologique	Responsable aménagement et/ou valorisation	Responsable périphérie	Gardien	Secrétaire	Eco-gardes et/ou pisteurs	Chauffeurs
Burkina Faso	Nbre.		2	2	2	2	2	0	30	3
Bénin			2	4	2	2	4	2	59	6
Niger			1	2	1	1	0	0	35	3

NOTE : Le personnel affecté au projet mais non mentionné dans le budget est à la charge des pays.

B/ Liste des équipements des 4 composantes disponibles au 31 décembre 2013

(Voir listes jointes au titre de chacune des 4 composantes)

C/ Liste des équipements à acquérir

Divers matériels			
Paquetage écogardes	150	300	45 000
GPS / tablette	15	330	5 000
Radio HF portable	5	5 000	25 000
Total			75 000

Equipement complémentaire des Assistants Techniques			
Véhicule équipé	1		40 000
Equipement informatique	1 lot		3 000
téléphone	1		150
meublier	1 lot		3 050
matériel de bureau	1 lot		1 000
GPS/ tablette	4	350	1 400
appareil photo	4	350	1 400
Total			50 000

Etudes	Nbre expert	Coût unitaire	Nbre de jour	Total
Synthèse des PAG/ bloc	2	650	10	13 000
Etude Z girafe et Z de chasse	2	650	31	40 300
				53 300

CC/ Situation des Véhicules du programme – Phase II

N°	Type de véhicule	Localisation	Observations
1	Toyota Land Cruiser	BCT/Ouaga	Bon état
2	Toyota Land Cruiser	CN/BF/Diapaga	Bon état
3	Land Cruiser Single Cabin Pick-Up	Parc W/BF/Diapaga	Bon état
4	Toyota Hilux Double cabine	Parc Arly/BF/Arly	Bon état
5	Toyota Hilux Double cabine	CN/Bénin/Banikoara	Bon état
6	Toyota Hilux Double cabine	Parc W/Bénin	Bon état
7	Toyota Hilux Double cabine	Parc Pendjari/Bénin	Bon état
8	Toyota Station Wagon	CN/Niger/Tapoa	Bon état
9	Toyota Hilux Double cabine	Parc W/Niger/Tapoa	Bon état
10	Toyota Hilux Double cabine	Zone girafe/Niger	Bon état
11	Toyota Hilux Double cabine	AT/BF/Diapaga	Bon état
12	Toyota Hilux Double cabine	AT/ Niger/Tapoa	Bon état
13	Toyota Hilux Double cabine	AT/Bénin/Banikoara	A acquérir

D/ Liste indicative des infrastructures à réaliser

			2014	2015				2016								
	Liste des ouvrages	Trimestre -> AP	4	1	2	3	4	1	2	3	Type d'ouvrage	Euro	Impact régional	Probabilité *	Note	Docs disponibles
	Bénin Burkina Faso Niger															
1	franchissement Pendjari	Arly-Pendjari	Etude+DAO	DAO- Exécution	Exécution		Exécution	Réception			pont ou dalot	150000	Oui	1	Estimation brute à préciser par étude à lancer Tdr finalisé sous réserve de validation par l'étude de faisabilité	TDR
2	franchissement Mékrou	Parc Régional W	Etude+DAO	DAO- Exécution	Exécution		Exécution	Réception			seuil ou pont	250000	Oui	1	Estimation brute à préciser par étude à lancer Tdr finalisé sous réserve de validation par l'étude de faisabilité	TDR
	Bénin															
3	site 08	Parc W	Etude	DAO+ Exécution	Exécution		Exécution	Exécution	Réception		digue déversante	150000	Oui	1	Estimation brute à préciser par étude à lancer sous réserve de validation par l'étude de faisabilité	TDR
4	Site 19	Parc W	Etude	DAO+ Exécution	Exécution		Exécution	Exécution	Réception		digue déversante	150000	Non	1	Estimation brute à préciser par	TDR

																étude à lancer sous réserve de validation par l'étude de faisabilité	
5	site 32	Parc W	TDR-Etude-DAO	DAO+ Exécution	Exécution		Exécution	Exécution	Réception	digue déversante / bouli enroché	160000	Non		2	Estimation brute à préciser par étude à lancer sous réserve de validation par l'étude de faisabilité		
Burkina Faso																	
7	Mare de Tamalé	Parc W	DAO	Exécution	Exécution		Exécution	Réception		digue déversante / bouli enroché	100000	Oui		1	DAO à relancer	DAO	
8	Mare d'Arly	Parc Arly	DAO	Exécution	Exécution		Exécution	Réception		digue déversante	125000	Oui		1	DAO à lancer	DAO	
9	Mare Doubodo	Parc Arly	TDR-Etude	DAO- Exécution	Exécution		Exécution	Réception		digue déversante	125000	Non		2	Estimation brute à préciser par étude à lancer sous réserve de validation par l'étude de faisabilité		
11	Mare Bonkouangou	Parc W	TDR-Etude	DAO- Exécution	Exécution		Exécution	Réception		Piste pérenne	127500	Oui		2	Estimation brute à préciser par étude à lancer sous réserve de validation par l'étude de faisabilité		
Niger																	
12	Mare Moussiémou 2 Bas fond	Parc W	TDR-Etude-DAO	DAO- Exécution	Exécution		Exécution	Réception		Bouli nettoyé	20000	Non		1	Estimation brute à préciser par étude à lancer		

																		sous réserve de validation par l'étude de faisabilité	
14	Mare Bonkongou 2	Parc W	TDR-Etude-DAO	DAO-Exécution	Exécution		Exécution	Réception			Bouli nettoyé	20000	Oui		1			Estimation brute à préciser par étude à lancer sous réserve de validation par l'étude de faisabilité	
15	Mare Gomandi	Parc W	TDR-Etude-DAO	DAO-Exécution	Exécution		Exécution	Réception			Bouli nettoyé	20000	Non		1			Estimation brute à préciser par étude à lancer sous réserve de validation par l'étude de faisabilité	
16	Mare Bata	Parc W	TDR-Etude-DAO	DAO-Exécution	Exécution		Exécution	Réception			Bouli nettoyé	20000	Non		1			Estimation brute à préciser par étude à lancer sous réserve de validation par l'étude de faisabilité	
17	Mare Tyéléri	Parc W	TDR-Etude-DAO	DAO-Exécution	Exécution		Exécution	Réception			Digue en buttage	80000	Oui		1			Estimation brute à préciser par étude à lancer sous réserve de validation par l'étude de faisabilité	
18	Mare des Cobes	Parc W	TDR-Etude-DAO	DAO-Exécution	Exécution		Exécution	Réception			digue déversante	40000	Oui		2			Estimation brute à préciser par étude à lancer sous réserve de validation par l'étude de faisabilité	

19	pistes touristique (150km)	Parc W	TDR-Etude-DAO	DAO-Exécution	Exécution		Exécution	Réception			Piste 150km *500 €/km	75000	Oui	1	Estimation brute à préciser par étude à lancer sous réserve de validation par l'étude de faisabilité
20	piste à convertir tourisme (120 km)	Parc W	TDR-Etude-DAO	DAO-Exécution	Exécution		Exécution	Réception			Piste 125km *300 €/km	37500	Oui	1	Estimation brute à préciser par étude à lancer sous réserve de validation par l'étude de faisabilité
21	Aménagement sécurité	Parc W	TDR-Etude-DAO	DAO-Exécution	Exécution	Réception					chicane	12570	Oui	2	Estimation brute à préciser par étude à lancer sous réserve de validation par l'étude de faisabilité
22	Affuts/ observatoires (4)+ camping	Parc W	TDR-Etude-DAO	Exécution	Exécution	Exécution	Réception				Observatoire à Moussa Kwara, Gnyfagou Tyéléri. Camping gallerie Mékrou	30000	Oui	2	Estimation brute à préciser par étude à lancer sous réserve de validation par l'étude de faisabilité
24	Piste régionale	Parc W	TDR-Etude-DAO				Exécution	Exécution			Connexion Pérélégou piste centrale au BF 10km	20000	Oui	2	Estimation brute à préciser par étude à lancer sous réserve de validation par l'étude de faisabilité
	Total											1 712 570			

